

JOURNAL HELVETIQUE
O U
RECUEIL

D E

PIECES FUGITIVES DE LITERATURE
CHOISIE ;

De Poësie ; de Traits d'Histoire ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

DEDIÉ AU ROI.

JUILLET 1762.



NEUCHATEL,
DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.



MDCCLXII.



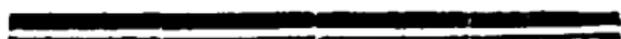
☞) 3 (☞



JOURNAL HELVETIQUE.



JUILLET 1762.



ESSAI

Sur ces mots , *Il n'y a en Dieu ni variation, ni aucune ombre de changement* (*).

RIEN de permanent ni de stable dans l'u-

A 2

(*) Il n'y a que l'Évangile qui nous ait donné la vraie idée de Dieu. Tous les Philosophes Païens n'ont fait que begaier sur ce sujet. Les Égyptiens, Peuple éclairé, n'en parloient jamais, parce qu'ils croioient que Dieu se tenoit cache dans une obscurité impenétrable. Les Athées font leurs efforts pour éloigner cette idée qui les poursuit, en quelque forte. Il ne sauroit y avoir d'Athée convaincu de son système ; il faudroit qu'il y fut forcé par l'évidence , ce qui est impossible.

nivers ; le Soleil, dont le cours est si réglé, se lève & se couche successivement ; sa lumière tantôt pure & brillante, tantôt couverte de nuages, ne jette qu'une foible lueur ; le Jour succede à la Nuit, & le Printems à l'Hiver ; la Campagne est aujourd'hui couverte de fleurs & de fruits ; elle offre de tout côté le spectacle le plus riant & le plus agréable ; demain une affreuse tempête changera cette belle décoration ; la Terre iera dépouillée de tous ses ornemens, & ne présentera qu'une face triste & sauvage. Les États qui paroissent les mieux affermis n'ont pas plus de consistance. Des causes secrètes & presque invisibles les minent peu à peu, & préparent leur décadence ; de funestes révolutions les ébranlent jusques dans leurs fondemens ; ils s'écroulent quelquefois sous leur propre poids, & leur grandeur leur devient fatale.

L'Homme sans cesse agité par tout ce qui l'environe, flotant dans un tourbillon qui l'entraîne malgré lui, & dont il est le jouet, auroit-il plus de fermeté & de constance que l'univers entier ? Lui qui est aussi léger qu'une feuille, & qui est renversé à la rencontre d'un vermissu ; lui qui passe si rapidement de l'enfance à la vieillesse, & de la vie à la mort ? Hélas ! ses jours passent come une ombre ; c'est une fleur qui s'ouvre & brille le matin, & qui le soir est flétrie & séchée.

L'Homme est de courte durée ; il est inconstant dans les voies ; les difficultés l'arrêtent , l'obligent à revenir sur ses pas , & à prendre un autre chemin.

Si on considère l'Homme du côté moral, on verra qu'il n'est pas plus constant & stable (*). Ses progrès dans les connoissances sont lents, foibles & incertains, ce qui rend ses résolutions légères, courtes & douteuses. Un projet est détruit par un autre projet qui n'aura pas plus de durée ; come ses entreprises n'ont qu'un fondement très chancelant & très caduque, l'édifice qu'il élève sur cette base n'a pas plus de solidité qu'elle : Ce qui lui paroît vrai d'abord, comence bientôt à lui sembler incertain, parce que les principes sur lesquels il établit ses conjectures, sont dénués d'évidence : Sa conduite est aussi chancelante que sa croiance, parce que les idées qu'il a de la vertu manquent de clarté,

A 3

(*) L'Homme est en effet si muable, que chaque Année, chaque moment altère ses organes & diminue son corps.

Il périt en détail imperceptiblement.

On prétend que le Corps que nous avons à 40 ans n'est plus le même que celui que nous avons à dix, qui s'est dissipé par la transpiration : Il n'y a que le même moule qui reste, & qui conserve la forme du Corps. Les alimens lui fournissent une autre substance qui prend la même figure.

6 JOURNAL HELVETIQUE

& de certitude ; il courbe la règle au gré de ses caprices , de son tempérament & de ses passions ,

Voilà l'home en éfet , il tombe au moindre choc ,
Aujourd'hui dans un casque , & demain dans un
froc.

B O I L E A U .

Oui , voilà l'home ; il n'est jamais le même ; il change continuellement , parce qu'il est alteré par les années , par l'air qu'il respire , par les alimens dont il se nourrit ; tout ce qui l'entoure fait successivement impression sur lui , & done atainte à sa constitution présente , & par là à ses opinions , & à ses sentimens. Chaque Siécle voit naitre de nouveaux usages qui décident de nos mœurs ; ce qui a fait dire à un Poète ,

Tel est l'Home en éfet , il va du blanc au noir ;
Il condanne au matin les sentimens du soir.

Il flote parmi ce qui n'a que des lueurs & des aparences ; le doute & l'incertitude semblent le poursuivre. L'évidence semble le fuir , & le livrer à l'erreur. Mais Dieu habite dans la lumière ; la vérité est son vêtement , il embrasse le passé & l'avenir. L'éternité & l'immensité ne sont pour lui qu'un point.

Tout est nud & à découvert devant lui. Les ténèbres sont pour lui come le jour , & la nuit come la lumière.

Il n'y a que Dieu seul qui soit constant & immuable , soit par sa nature & ses perfections , soit par les décrets qui en émanent. Come il est indépendant , le maitre de tout , & qu'il subsiste de toute éternité : Come il est celui qui est , aucun Etre ne peut influer sur lui , alterer la pureté de sa nature , doner atteinte à ses augustes perfections , & changer l'ordre & la durée de ses décrets & de la Religion , qu'il a révélée. Donons quelque étendue à ces sublimes idées.

Qui pourroit borner la puissance du Créateur , faire obstacle à ses desseins , déranger ses vûes , & s'oposer à sa volonté ? Il peut tout ce qu'il veut & dans les Cieux , & sur la Terre ; son pouvoir immense exécute d'abord ce que sa profonde sagesse lui inspire ; ses décrets sont immuables. D'éternité en éternité , il est le Dieu fort & il ne change point. Ses promesses sont inviolables. Sa parole est oui & non. Les Homes sont chancelans , parce qu'ils ne voient jamais tous les objets à la fois ; à peine en aperçoivent-ils quelques faces. Il ne voient les choses qu'obscurément , & come à travers un miroir obscur. Mais Dieu découvre d'un coup d'œil l'immensité

8 . JOURNAL HELVETIQUE

de l'univers. Il a vû de toute éternité toutes les combinaifons poffibles.

Rien ne lui échape , parce que tout eft fon Ouvrage , & que l'Architecte conoit toute l'étendue & toutes les parties de l'Édifce qu'il a élevé.

Ce qui eft intellectuel & invifible frappe peu nos yeux , & ne fauroit atirer , ni fixer nos regards , parce qu'il eft fort au deffus de nous. L'idée de pure Intelligence , dit un Auteur célèbre , qui maintient l'ordre dans l'univers , dégènera bientôt; come les Homes veulent des images , plutôt que des idées , & même des images particulières , ils conçurent bientôt la Divinité come un Etre borné & fenfible. L'immenfité de l'Etre fuprême , fon immutabilité , fatiguèrent leur efprit & leurs regards. Ils prirent le parti de mutiler l'idée d'une caufe infinie & unique , qu'ils ne pouvoient fe repréfenter que d'une manière confufe. Ils fe figurèrent en conféquence un nombre infini de Dieux diférens , qu'ils multiplièrent fuivant le befoin qu'ils en avoient ; en un mot , les Homes imaginèrent des Dieux femblables à eux , bornés , paifionés , changeans , qui protégeoient alternativement , & felon leurs caprices , la vertu & le vice. Chés les Paiens tout étoit Païen.

L'idée que le Chrétien fe fait de Dieu , eft bien diférente; il agit toujous conféquem-

ment à ses sublimes perfections, qui sont toujours conformes à l'ordre, au plus grand bien, & à la vérité, qui consiste en des relations immuables, & des rapports qui ne changent point. *La volonté de Dieu est pure, agréable & parfaite* : Il choisit donc toujours le meilleur ; tout ce qu'il fait est bon : L'Être tout sage & tout puissant, changeroit-il cet état contre un pire ? Si les Créatures sont muables, c'est que telle est leur destination, & que Dieu l'a ainsi ordonné : Ce qui est fait pour s'alterer & pour périr, ne sauroit être aussi immuable que le Créateur, qui est permanent aux Siècles des Siècles.

Il change come il veut la nature impuissante,
Et seul ne peut jamais changer.

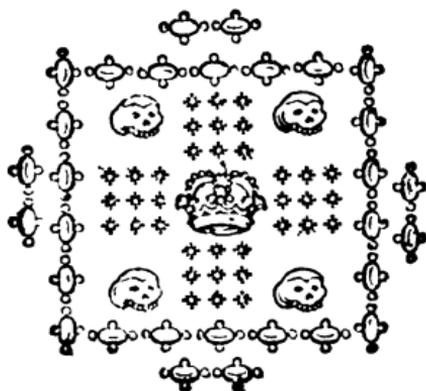
La Religion qu'il a prescrit aux Hommes, doit durer autant que lui ; elle est au dessus des passions, des caprices, & de l'opinion des Hommes : Le tems ne peut ni l'affaiblir, ni l'alterer ; elle est immuable come son Auteur. Les Empires ont leurs progrès, leurs maturité & leur décadence ; mais la Religion est parfaite dès sa naissance ; elle ne vieillit point ; elle ne sera pas même entraînée dans la chute de l'univers : Come son origine est céleste, elle retournera dans le Ciel, où elle a pris sa source ; come elle est émanée de Dieu, elle est éternelle come lui.

10 JOURNAL HELVETIQUE

Lui seul est éternel , immense ,
 Il est l'Etre par excellence
 Le parfait n'eût jamais d'égal.
 Toujours grand , toujours immuable ,
 Il n'est aucun Etre semblable
 A ce Divin Original.

Il n'est pas Home pour mentir , ni Fils
 de l'Home pour se repentir. Les Cieux & la
 Terre passeront ; ils s'écrouleront , & leurs
 fondemens seront renversés , mais le rocher
 des Siècles est stable à toujours. Saint, Saint ,
 est le Dieu tout puissant , qui étoit , qui est
 & qui fera.

G E N E V E .





R E P O N S E

A deux Questions proposées dans le Journal
Helvétique de Mai , pag. 554.

A M R. D E * * *.

P R E M I E R E Q U E S T I O N .

Quels sont les moïens de tirer un Peuple de sa corruption, & quel est le plan le plus parfait que le Législateur puisse suivre à cet égard () ?*

VOUS m'invités envain, MONSIEUR , de travailler pour le prix qu'une Société de Citoyens généreux doit décerner à celui qui répondra le mieux à l'une des quatre Questions proposées dans le Journal Helvétique

(*) Un Gouvernement ne peut être absolument parfait , étant fait par des Hommes & pour des Hommes. Un fameux Ecrivain moderne s'est entêté d'une égalité entière ; mais une telle égalité est une chimère , elle ne peut ni ne doit être établie ; elle détruiroit tout ordre , & toute subordination dans la Société ; la diversité des talens , des connoissances , de la force même , met nécessairement quelque différence entre les Hommes.

de Mai 1762. Je ne me flate pas de travailler avec affés de succès pour mériter ce prix ; je n'ai jamais aspiré à aucun , d'aucune Académie , quoi qu'on m'ait fort sollicité d'essayer mes forces, & que j'aie travaillé sur plusieurs Sujets Académiques. Ni la gloire, ni l'intérêt n'ont pû me déterminer. Il est aujourd'hui trop tard pour comencer à entrer dans cette noble carrière. Je me borne à applaudir au triomphe des vainqueurs, & je voudrois pouvoir les couronner de mes propres mains. Heureux, si mes foibles Essais pouvoient leur être utiles, & leur aplanir un peu une route, difficile & pénible. J'exposerai mes idées dans l'ordre quelles se présenteront à mon esprit, & je tacherai d'abrèger.

Il s'agit ici de corriger un Peuple corrompu, & come sa corruption peut avoir diverses causes, il faut les examiner : On verra ensuite quel est le meilleur plan que le Législateur doit suivre, pour apporter à ces divers maux différens remèdes. Come CHARLES-QUINT avoit divers Peuples à gouverner, il varioit ses Edits selon la différence de leur caractère. Par là on pourroit répondre à la troisième Question, qui est, *Quel Peuple a jamais été le plus heureux ?* Réponse. C'est sans doute celui qui a été le moins corrompu,

& le mieux gouverné (*), car ce qui fait la prospérité d'une Nation, ce n'est ni ses richesses, ni sa puissance; ce sont de bones Loix, conformes au génie & au caractère du Peuple; pour lequel elles ont été faites; Loix bien exécutées, qui maintiennent l'ordre, la subordination, la paix & la liberté. Selon cette idée, il ne faudroit pas aujourd'hui chercher au loin ce Peuple fortuné; nous le voions de nos yeux, & nous avons l'avantage de participer à son bonheur.

Ce que je viens de dire sur la troisième Question peut servir d'éclaircissement à la première. En effet, l'un des meilleurs moïens pour empêcher que la corruption ne pénètre come un torrent dans un País, c'est de lui opposer une forte digue; cette digue ce sont de bones Loix, qui servent de frein au vice, & d'encouragement à la vertu. Si les Magistrats qui président à leur exécution sont éclairés, fermes, sans être trop sévères, équitables, & impartiaux; s'ils donent eux mêmes un

(*) Tous les Gouvernemens sont bons, s'ils sont équitables & conformes au climat & au génie du Peuple. Un grand Etat ne peut se gouverner come un petit. Rome maitresse du monde, ne pouvoit se gouverner come lors quelle étoit renfermée dans ses anciennes limites. Il est encore nécessaire que les finances de l'Etat soient fidèlement administrées, & que ses dépenses n'excèdent pas ses revenus.

bon exemple, la corruption ne pourra pas infecter les mœurs des habitans du Pais; ou, si elle s'y glisse malheureusement, elle ne pourra pas y prendre racine; elle trouveroit trop d'obstacle & d'oposition à se développer & à s'étendre. Ce ne fut que depuis que les Lacédémoniens & les Romains se furent relâchés de leur simplicité, & de leur ancienne probité, que la corruption comença à s'introduire parmi eux, & à faire du progrès & d'affreux ravages. De-là naquirent les Guerres Civiles qui pensèrent renverser la République.

Je ne parle point ici ni du luxe, ni de la mollesse; ils sont une suite inséparable des grandes richesses, & par là même, un mal presque inévitable, chés une Nation où les Arts & le Commerce fleurissent. Les Loix somptuaires peuvent réprimer le Luxe & le contenir dans de justes bornes. Alors, il sert à la décoration publique; c'est une source abondante, dont les ruisseaux peuvent désalterer, ceux qui gémissent dans la pauvreté; la fortune des riches soulage & console les indigens; elle excite l'émulation des ouvriers & des artisans, qui trouvent dans leur industrie & dans leur travail, de quoi sortir de la misère, & pourvoir à leurs besoins. Mais pour ne pas les écraser, il faut que le Souve-

rain ne les charge point d'impôts onereux, qui leur feroient craindre d'avoir famille.

L'un des moiens les plus efficaces pour tirer un Peuple de sa corruption, c'est de faire fleurir le Commerce, les Arts & les Sciences; par là, on le guérit de son ignorance, qui est une source de maux. Un Peuple ignorant est en proie à tous les vices; il est la victime de toutes les passions; il ne conoit de vertus, que la force & la violence. Cruel & barbare, on ne peut le corriger de sa férocité que par la crainte & la terreur des supplices. Malheureusement encore, la superstition & le fanatisme sont les compagnes ordinaires de l'ignorance, & l'on fait à quels affreux excès se sont portés des Peuples ignorans & superstitieux, qui croioient servir Dieu, en tourmentant leurs Frères, & en faisant gémir l'humanité.

Si le Commerce, les Arts & les Sciences occupent utilement le Citoyen, s'ils le garantissent de la corruption qu'engendrent la paresse & l'oïveté, ils lui font encore un plus grand bien, en éclairant son esprit, & en lui fournissant des motifs & des lumières qui le préparent à recevoir le précieux germe de la Religion (*), qui fait la prospérité des Etats.

(*) Si la Religion souffre que la Politique vienne à son secours, cela ne doit s'entendre que d'une
Politique

Elle est le plus fort lien qui unisse les Hommes entr'eux ; elle fait des Citoyens une Société de Frères ; par là elle les rend invincibles ; elle rend le Magistrat juste, désintéressé, incorruptible, sans orgueil & sans ambition ; elle rend le Peuple docile, soumis aux Loix, à l'ordre, & à la subordination ; elle le rend sobre, laborieux, équitable ; par là elle maintient sa santé, fournit aux comodités de la vie, & lui concilie l'estime & l'affection publique.

Quelqu'un a osé avancer qu'une Société de Chrétiens ne fauroit subsister longtems ; on peut prouver au contraire, que la Religion Chrétienne est le fondement le plus solide du bonheur des Etats. Un Peuple Chrétien n'est point porté à la révolte, ni à usurper le bien d'autrui ; il est également éloigné de la licence & de la tyrannie. Ses voisins l'aiment & le respectent. S'il est ataqué injustement, il se défend avec courage, mais sans férocité ; sa valeur est soutenue, mais douce & paisible.

Il

Politique simple, droite & pure come elle ; toute autre loin de la servir, la détruit. Il faut bien connoître l'équité pour s'ériger en Législateur, aimer la Justice & la faire exercer avec fermeté : ALFRED le Grand, qui dona le premier des Loix à l'Angleterre, fit pendre dans une seule Année quarante quatre Juges qui avoient prévarié.

Il ôte à la Guerre sa violence, ses injustices & ses horreurs : Il ne la fait que pour défendre sa Patrie , & ramener une heureuse & constante Paix. Dieu le protège & le soutient par son bras puissant ; il fait prospérer ses desseins , il confond les complots de ses ennemis , il rompt leurs trames criminelles , & souffle sur tous leurs projets.

Ainsi le plan le plus parfait que puisse suivre un sage Législateur , pour prévenir la corruption , ou la réprimer , c'est principalement de faire respecter & pratiquer une Religion exemte de fanatisme , & qui a pour base l'Evangile , d'établir de bones Loix civiles & politiques (*), de veiller avec soin à leur observation , de récompenser la vertu & punir le vice , d'encourager & faire aimer au Peuple , le Commerce , les Arts & les Sciences , d'exciter & de soutenir le travail & l'industrie , & de maintenir dans la Patrie , l'ordre , l'abondance , la liberté & la paix.

B

(*) Quoique les Loix anciennes soient respectables par leur antiquité , il y a des cas & des circonstances , qui obligent à les changer , ou du moins à tourner le tableau des Loix : Ce n'est pas dans son origine que l'innocence règne le plus chés un Peuple ; les premiers Romains n'étoient que des brigands & des ravisseurs. Mais dès que la vertu se fait remarquer , elle comence à s'alterer. Si elle devient ridicule , c'est une preuve de corruption.

Je crois avoir répondu à cette Question avec précision & clarté; on me permettra aprésent de faire quelques réflexions particulières, & de citer quelques autorités.

Voici ce que dit M. de MONTESQUIEU, qui est regardé come le Législateur des Nations.

Plus d'Etats ont péri, dit-il, parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les Loix; ce qui fait le vrai caractère d'un Peuple, ce sont ses mœurs.

Lors qu'un Peuple manque de mœurs, il est privé du meilleur apui, qui soit capable de le soutenir. POLYBE dit que de son tems les Sermens ne pouvoient doner de la confiance pour un Grec, au lieu qu'un Romain en étoit pour ainsi dire enchainé; aussi pendant très longtems les Romains firent-ils une déclaration fidèle de leur bien, pour être taxés à proportion.

Les Censeurs dégradèrent de Sénat, ceux des Romains qui, après la bataille de Cannes, manquèrent de parole à ANNIBAL, par une interprétation mauvaise & équivoque.

Les Romains avoient pour maxime constante de préférer la conservation de la République aux prérogatives de quelque ordre, & de quelque Magistrat que ce fut.

Le Gouvernement de Rome fut admirable, en ce que depuis sa naissance, sa consti-

tution se trouva telle , soit par l'esprit du Peuple , la fermeté du Sénat ou l'autorité de certains Magistrats , que tout abus du pouvoir y pût être corrigé.

Un Gouvernement doux & modéré se soutient mieux & plus longtems que celui qui ne se conserve que par la force & la violence. DRACON donna tout à la terreur , & ne fit que des esclaves. LYCURGUE ôta tout à la nature & ne fit que des malheureux. On vit des gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent. Aussi les Lacédémoniens furent-ils quelquefois obligés de demander à Athènes, qui étoit rivale de Sparte, des Soldats & des Généraux, tant l'esclavage avoit abatu leur courage, au lieu que la valeur des Athéniens étoit soutenüe par la liberté (*).

B 2

(*) Peut-on penser jamais qu'un Peuple libre & sage,

Veuille forger ses fers pour vivre en esclavage ,
 Et qu'imposant le joug , à sa postérité ,
 Il cède au Magistrat ses droits, sa liberté.
 L'Home est-il à ce point ennemi de lui même !
 Dieu qui seul des mortels est l'arbitre suprême ,
 Rois , Princes , Magistrats, vous auroient ils comis,
 Non pour nos défenseurs, mais pour nos ennemis ?

donoit trop à la Guerre ; chés elle , tout étoit Soldat , mais elle manquoit de laboureurs & d'artisans. Aussi ce Peuple avoit-il quelque chose de barbare & de féroce. Les Athéniens étoient plus doux & plus polis , mais le Peuple trop jaloux de ses droits & de sa liberté , la faisoit dégénérer quelquefois en licence. Il suffisoit d'être distingué par ses vertus , ou par son mérite , pour être soupçonné d'atenter à la liberté publique. ARISTIDE & THEMISTOCLES en fournissent les preuves : La corruption n'est jamais plus grande que lors que le Peuple se croit tout permis.

Une source encore de la corruption , c'est lors qu'un Peuple est livré trop longtems aux horreurs de la Guerre ; elle le rend misérable , lors même qu'il est vainqueur ; elle force le Souverain à tolérer bien des abus & des vices.

Chés les Romains , dit TACITE , c'est une abomination de ne vouloir qu'un certain nombre d'Enfans. Les bones mœurs ont plus de pouvoir chés ces barbares , que les bones Loix chés les Peuples polis.

SECONDE QUESTION.

Est-il des prejugs respectables qu'un bon Citoyen doive se faire un scrupule de combattre publiquement ().*

(*) Il en est de certains prejugs sur la Religion,
come

Il semble que rien n'est plus permis ni plus innocent que de combattre l'erreur & les préjugés qui tyrannisent les Hommes : Quoi de plus légitime que de dissiper les ténèbres, d'éclairer les Hommes & de faire briller la lumière à leurs yeux ! C'est le devoir des Législateurs & des Savans ; c'est le but & le fruit de leurs talens, de leurs connoissances & de leurs travaux. C'est ce qui a immortalisé ces premiers Héros, qui ont tiré les mortels de l'état abject & honteux ou l'ignorance les avoit plongés ; ils ont consacré à les instruire, leurs découvertes, leurs veilles, leur savoir, & leur vie même. Ils leur ont fait connoître l'utilité & le prix de la pureté des mœurs, d'une Société bien réglée, de la vertu & de la vérité ; ils ont combattu l'erreur & les préjugés, come des monstres, qui tenoient les Humains dans leur honteux esclavage ; par là ils ont rendu à l'Homme sa dignité, ils ont brisé ses fers, & l'ont fait jouir d'une heureuse liberté.

B 3

come de certains abus inveterés en fait de Gouvernement ; il seroit dangereux de vouloir les corriger : Par là on pourroit faire naître d'autres abus, peut être plus mauvais, d'autant plus funestes, qu'on n'y est pas encore acoutumé.

22 JOURNAL HELVETIQUE

Ces avantages font confiderables & précieux , je l'avoüe ; j'en conois toute l'importance ; malgré cela , je crois qu'il y a des cas & des circonftances délicates , où la prudence confeille de ne combattre certains préjugés qu'avec une grande circonſpection , & de traiter , pour ainſi dire , avec eux.

Il y a des préjugés indifférens au repos & au bonheur des Hommes , & qui n'influent en rien fur la proſpérité publique. Que ce ſoit le Soleil qui tourne autour de la Terre , ou que ce ſoit la Terre qui tourne autour du Soleil , qu'il y ait , ou qu'il n'y ait pas des antipodes , &c.

Cela & bien d'autres chofes , font des préjugés qui n'ont rien de criminel , auffi Dieu , dans ſa révélation , n'a-t-il rien prononcé fur ce ſujet ; il en a même réſervé la connoiſſance à ces derniers Siècles ; les découvertes & les expériences qui diſſipent ces préjugés , font moins utiles que curieufes ; elles n'ont ni avancé , ni retardé le cours du Soleil , & n'ont pas donné à ſa lumière , plus de chaleur , ni plus d'éclat.

Je vai plus loin , & j'oſe dire , qu'il y a certains préjugés , qui touchent à la Religion , que la Religion elle même ordonne de reſpecter , pourvû qu'ils ne nuifent pas à la vérité , ni à la ſaine doctrine , & qu'ils n'influent point fur les mœurs. J'en pourrois ci-

ter plusieurs de cet ordre , si je ne craignois de blesser par là les personnes qui ont ces fortes de préjugés , & qui regarderoient come un crime, si j'avois la hardiesse de les relever. La Paix publique , celle de l'Eglise , l'union des Chrétiens entr'eux les obligent à une tolérance mutuelle ; on ne doit pas se diviser , beaucoup moins se séparer , pour des minucies , qui ne détruisent point les fondemens & l'essence de la Religion.

CICERON , tout païen qu'il étoit , & par là moins engagé à soutenir un système de Religion , qui n'étoit apuié que sur des traditions fausses & incertaines , dont il conoissoit toute l'absurdité , dit cependant quelque part , que lors que les préjugés sont anciens , reçûs du Peuple , confirmés par les Législateurs & les Magistrats , les Sages eux mêmes doivent les respecter , crainte de causer des inquiétudes & du trouble , qu'il est très difficile de calmer. SOCRATE , qui fut la victime de son amour pour la vérité , rendit une espèce d'hommage à la Religion établie , en ordonnant , après avoir entendu l'arrêt de la mort , qu'on immolat pour lui un coq à ESCULAPE.

Lors même que parmi les Chrétiens , le préjugé auroit établi certains dogmes & certains mystères obscurs , on doit les laisser dans cette obscurité , où la Raison ne peut pénétrer.



L E T T R E

*Adressée à l'Auteur de la Réponse inserée dans
le Journal de Mai au sujet des avis d'un
Gentilhomme à ses Confrères.*

. Il faut que la Critique (*)
Soit exemte de fiel & n'ait rien de caustique ,
Le seul amour du vrai doit la faire parler.

.
.
Et tout esprit bienfait acordera toujours ,
Que dès qu'à l'invective un Critique à recours ,
Il faut , pour en agir avec tant de bassesse ,
Que de sa propre cause il sente la foiblesse.

M O N S I E U R !

JE suis très fâché de m'être si mal imprimé
dans votre esprit par ma réponse à l'Auteur
des avis : Je ne croiois pas doner lieu aux

(*) Ces vers ont été adressés à M. TOLLOT dans
le Journal de Mai : Come j'en approuve fort les
idées , j'ai crû devoir les répéter ici en manière de
préface, afin qu'ils me servent de règle dans ma ré-
ponse ; il seroit à souhaiter que chacun sentit le ri-
dicule d'une conduite opposée.

reproches que vous me faites : Ils m'ont été d'autant plus sensibles que vous savés combien la Noblesse est délicate. Un home poli ne néglige pas ces fortes d'égards. Peut être, MONSIEUR, n'ai-je pas bien exprimé mes idées ; du moins vôtre réponse me le done à conoitre. Vous négligés de répondre à mes objections qui font le corps de ma Lettre, & vous vous atachés à un principe qui n'y est qu'accessoire & dont je ne suis pas l'Auteur. Voici l'état de la question. Un Gentilhome réfléchissant sur le peu d'honneur que recevoit aujourd'hui le Ministère, invite ses Confrères à vouër leurs enfans à cette sainte vocation, persuadé qu'ils pourroient la remplir d'une manière plus distinguée & lui conféroient plus d'honneur & d'utilité, qu'elle n'en peut recevoir étant exercée par des Roturiers. Voilà ce qu'établit le Gentilhome Auteur des avis. Vous avés pû remarquer, que, dans ma réponse, je ne mets pas en question, si le Ministère est une profession élevéé & qui demande des talens, des mœurs & des qualités distinguées ; je n'examine pas non plus si un Roturier peut exercer dignement le Ministère, & s'il y en a qui aient tous les talens nécessaires pour ce sublime emploi ; jamais je n'en ai disconvenu ; mais un Noble conservera-t-il sa distinction dans cette vocation sa-

crée? Voilà ce qui a occasioné ma Lettre & les difficultés qui me sont venues dans l'Esprit.

Je ne fonde point la distinction dont je parle sur aucune prééminence dans les talens ; je ne suis point , *si entiché de ma noblesse* que vous paroissés le croire ; je dirai come vous , *Il s'en trouve* parmi les Roturiers , *qui par leur éducation & leurs talens ne sont pas moins dignes d'estime, que s'ils étoient d'une naissance distinguée* : Je les trouve même avec vous *plus estimables que les Nobles qui n'auroient pas ces avantages, ou qui les auroient dans un degré moins élevé*. Sans doute un home plus parfait & distingué par plus d'avantages est plus estimable qu'un home qui l'est moins. Je vous avouerois qu'on voit parmi les Nobles des génies bornés, quelquefois peu ou point d'éducation ; je dirai même, des vües basses & méprisables : On voit parmi les Roturiers des personnes distinguées par des talens & des génies supérieurs tout autant que chés les Nobles ; à cet égard j'admets come vous une entière égalité, & je ne vois pas que la Noblesse ait de prérogative marquée sur la Roture de ce côté là. Ne pourroit on pas cependant hazarder une petite conjecture? C'est qu'il est bien des talens ignorés dans la Noblesse, qu'une éducation mieux dirigée auroit fait sortir, mais qui restent misérablement enfouis par défaut de culture. Mais je ne m'ar-

rête pas à cette idée ; parce que vous pourriés me rétorquer l'argument en faveur des Roturiers. Je dirai seulement qu'un Gentilhomme qui se proposeroit de voier ses enfans au Ministère pourroit lui procurer plus parfaitement les meilleurs secours , en livres , en maitres , en leçons ; les envoyer dans les Académies les plus célèbres. Je suppose pour cela qu'ayant pour l'ordinaire plus de facultés que bien des Roturiers , il ne négligeroit rien pour qu'ils excélassent dans cette sublime vocation : J'en juge par les soins qu'ils prennent pour les éduquer dans le genre auquel ils les destinent. Quelles dépenses ne font-ils pas pour leur faire apprendre à danser , à monter à Cheval, à faire des armes &c.

Mais supposons encore que toutes choses soient égales d'ailleurs , vous ne pouvés me refuser que la Noblesse a quelques prérogatives sur la Roture ; n'est elle pas distinguée par les Princes & par les Sociétés ? Je n'examine pas présent si cette distinction est bien ou mal fondée : Quoiqu'il en soit la distinction existe , & je veux la conserver sans faire tort à qui que ce soit : Car ne croiés pas que je prétende qu'on éloigne du Ministère les Roturiers , surtout ceux qui ont des talens & les qualités requises dans un degré bien marqué. Je souhaiterois seulement qu'on conservat aux Nobles la distinction & le rang

dont ils jouissent actuellement dans la Société ; ne le peut-on pas sans faire tort à ceux qui ne sont pas de cet ordre ?

Je hazarderai une idée qui me vient dans l'esprit. S'il y avoit dans le Ministère certains postes, qui moins par le bénéfice que par les agrémens de l'emplacement & par la nature des fonctions, ou par quelque droit ou prérogative particulière fussent affectés aux Nobles, je ne doute pas que cette perspective n'en décidât plusieurs à se tourner de ce côté ; il arriveroit par là que le nombre des sujets deviendroit plus considérable & offrirait plus de choix aux Académies. Enfin on verroit par ce moyen le Ministère confié à de meilleurs sujets, & se rétablir dans l'honneur dont il est si malheureusement déchu.

Vous me demanderés peut-être pourquoi il est nécessaire de nous présenter ce point de vue pour nous déterminer à cette vocation ; je vous dirai que nous ne sommes pas si déintéressés, ni aillés au dessus du préjugé, si c'en est un, pour nous priver d'une prérogative dont nous jouissons ? Qu'on nous la conserve, & on nous verra empressés à servir de cette manière nôtre Patrie, & à contribuer à l'honneur du Ministère, de tout nôtre pouvoir.

Je sai bien qu'un Noble ne peut pas relever par lui même & indépendamment des quali-

rés requises cette belle vocation ; je fai , & je dis avec vous , *que pour l'honneur du Ministère, il ne s'agit nullement de la naissance.* Je conviens fans difficulté que peu importe pour un home raisonnable quelle que soit l'extraction de celui qui lui anonce une vérité importante , ou qui le conduit dans le chemin de la vérité , de la vertu & du bonheur. Mais n'est-il pas vrai, qu'il est dans l'esprit de la plupart un préjugé en faveur des Nobles ; préjugé mal entendu , je l'avouë , mais il existe. Voiés dans un village pour qui on aura le plus d'égard, ou pour le Fils du Ministre, ou pour le Fils du Seigneur. Si celui-ci se voüoit au Ministère , quel ascendant n'auroit-il pas sur l'esprit & le cœur de ceux qui seroient sous sa dépendance ?

Vous avés parû sentir la vérité de ce fait , puisque vous dites , que le titre de Noble *est un présage de mérite & de sentimens relevés.* J'aime beaucoup cette idée. Vous avoués par là qu'on atend généralement d'un Noble du mérite & des sentimens ; & cette idée n'est elle pas propre à lui concilier plus de considération ? Vous ajoutés , il est vrai , que *ce présage est quelquefois trompeur.* Il suffit qu'il trompe ; cela fait en ma faveur. Vous dites *quelquefois* , vôte expression est bien modérée. Vous m'autorisés à croire que souvent il ne trompe pas. Mais suposons qu'il tromp

souvent le général des homes, qu'importe pourvû qu'ils croient le contraire. Ils ont ce préjugé en faveur de la Noblesse, *Ils se laissent éblouir par un vain nom*, ne peut-on pas profiter habilement de cette prévention, pour leur faire recevoir des vérités qu'ils recevraient avec moins de déférence d'une personne en faveur de qui ils ne seroient pas prévenus? Car, M. vous n'ignorés pas combien la prévention change à nos jugemens. Je puis vous en citer un exemple bien sensible. C'est celui des Juifs par raport à J. C. Ils écoutent avec admiration les Discours de grace qui sortoient de sa bouche divine; mais réfléchissant sur son extraction obscure, n'est-ce pas là, disent-ils, le Fils de JOSEPH le Charpentier? Et ces misérables, prévenus par cette idée, veulent précipiter ce Docteur céleste. Pourquoi tant de déférence pour leurs Docteurs, qui cependant ne faisoient pas des miracles? C'est qu'ils étoient d'une naissance distinguée parmi eux. Et combien n'en voit on pas de nos jours qui se laissent éblouir par de semblables prestiges?

Vous voudriés en vain me prouver le contraire, en *suposant un étranger home sensé, judicieux & guéri de préjugé*. Vous le chercherés parmi un grand nombre d'autres. Vous dites qu'ignorant l'extraction de deux Prédicateurs, l'un Noble, l'autre Roturier,

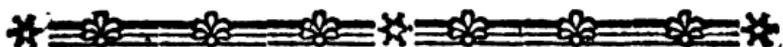
il ne changera pas de jugement à leur égard , quand on l'instruira de leur origine. Non fans doute , il n'en changera pas. Votre étranger est un Philosophe , guéri de préjugés. Combien en trouverés vous ? D'ailleurs quand il seroit imbû de ce préjugé , il ne changeroit pas d'avis ; parce qu'il ne voudroit pas se faire conoitre si grossièrement victime d'une opinion, qu'il respecte sans s'en apercevoir.

A votre suposition , permettés moi d'en oposer une autre. Suposons deux homes tels que nous les trouverons dans la foule ; qu'ils entendent deux Prédicateurs , l'un Noble , l'autre Roturier ; que celui ci prêche mieux que l'autre ; qu'un de ces homes conoisse leur extraction , que l'autre l'ignore ; interrogés les séparément , je parierois dix contre un, que celui qui est informé jugera diféremment de l'autre , & se déclarera en faveur du Noble.

Vous m'alléguez l'exemple de J. C. qui choisit ses Apôtres parmi les gens du Peuple. Ah ! M. il leur dona un titre qui les faisoit passer pour des Dieux sur la terre. Qu'est-ce qui compensera parmi nous un privilège si glorieux ? Qu'est-ce qui fera recevoir de nos jours à des homes autant remplis de préjugés & de passions qu'alors, une doctrine qui n'a plus l'avantage de la nouveauté ?

Je ne me retracte point de ma Iere objection , & je dis toujours qu'on n'est pas honoré là où court la multitude. Un Noble ne recevrait d'honneur dans cette vocation & ne la rendroit en éfet honorable, qu'autant que par des distinctions particulières le Gouvernement lui concilieroit une plus grande considération.

Ma IIde objection, quoiqu'à vôtre avis *si absurde au premier coup d'œil* me paroît encore dans toute sa force. Un Noble ne manque pas d'éducation, parce qu'il n'a pas celle qui conduit au Ministère. On leur done une certaine éducation , mais vous ne remarqués pas qu'on les mette jamais en concurrence avec les Roturiers. J'ai l'expérience de mon côté; vous m'obligeriés de m'en aprendre les raisons. Au reste, M. je suis faché que la légéreté, la futilité, l'absurdité de mes objections vous aient empêché d'y répondre plus amplement. J'aurois été bien flaté, si elles avoient pû mériter vôtre atention. En particulier j'aurois souhaité qu'elles eussent attiré celle de l'Auteur même des avis , quoiqu'assurément il n'eût pû choisir une meilleure plume pour soutenir sa these. Je finis en vous conjurant de m'aider *a mieux penser à l'avenir* , & *a rectifier mes idées* en levant mes scrupules par de bones solutions & de solides raisonnemens.



R E P O N S E

*A la Lettre adressée à un Gentilhomme dans
le Journal de Mai dernier.*

JE vois , mon cher , que vous êtes scandalisé de ma répugnance à souffrir que les Enfans de nôtre Noblesse entrent dans le Ministère. Les remontrances que vous me faites là dessus , & sur quelques expressions de ma Lettre , m'ont amusé. On sent au travers de la modération aparente de la vôtre , que c'est le dépit qui l'a dictée. Mais , croiés moi , le dépit est un mauvais conseiller ; il ne manque guères de mettre les rieurs contre ceux qu'il domine , & si vous conoissés le monde , vous sauriés que rien n'y est plus décisif , surtout dans les quèrelles dont les gens come il faut doivent juger. Je vous plains d'avoir doné dans ce piège , & je vous assure que c'est de bon cœur. A votre ton , j'ai d'abord reconu le Fils de mon Châtelain , prud'home que j'ai toujourns aimé , & même distingué , come vous savés , depuis qu'ayant acheté la Seigneurie de G** . & en parcourant les Grosses avec lui (il avoit laissé pendant ce tems là son chapeau & son bâton à la porte)

je remarquai que les Ancêtres paioient , il y a plus de 450. ans aux NOBLES SEIGNEURS mes devanciers de différentes maisons , les mêmes Censés qu'il me paie aujourd'hui , & que vous continuerez à me paier après sa mort , n'en déplaisé à la robe que vous avés prise , pour manger vous même la Dixme que vous devriés aussi me paier.

De bone foi, mon cher Monsieur le Ministre, (car il faut bien vous dire Monsieur puisque nous somes dans un Pais où tout est confondu) de bone foi donc , que voulés vous dire avec ces *Prejuges* que vous me reprochés ? Un home de ma condition pourroit être dispensé d'entendre ce terme de l'Ecole ; mais vous qui l'avés aporté de là , coment ne savés vous pas qu'un *Préjugé* est une opinion prise avant conoissance ? Ou si vous le saviés , coment donés vous ce nom à l'idée que nous avons , moi & mes égaux , de la Noblesse d'un côté , & du *Ministère* de l'autre ? Ne justifiés vous pas vous même cette idée , en avoüant que J. C n'a choisi les premiers Ministres que dans les plus bas étages ? C'est nôtre avis que , tant que la Réforme durera , les choses doivent y demeurer sur le pied de l'institution primitive : De quoi vous plaigniés vous ; & quel préjugé trouvés vous là ? Mais que J. C. n'ait pas fait cas de la Noblesse , & que ce ne soit pas plutôt pour la distinguer , qu'il

qu'il ne s'en est pas fervi, c'est ce qu'on ne nous persuadera point. Il étoit lui même de trop bone Noblesse, puis qu'il comptoit au moins 28 Quartiers bien connus du Chef de sa Mére. Je fai que le Roiaume de DAVID étoit un Fief masculin; mais je ne crois pas qu'aucun Chapitre voulut faire des difficultés là dessus, puisque, selon tous les Généalogistes, le Père adoptif de N. S. étoit issu du même tronc., quoique sa branche eût un peu bourgeoisié à Nazareth. N'en doutés donc pas, nôtre ami, si J. C. avoit jugé que le Ministère, tel qu'il l'établit, convint à la Noblesse, il n'y auroit pas mis des gens qui n'avoient d'autres noms que ceux de batême, PIERRE, JAQUES, JEAN &c.

Il est vrai que son plan n'a pas toujours été suivi, & c'est peut être ce qui vous trompe, car vous autres Ministres vous confondés toujours les tems & les circonstances. Il faut donc vous apprendre les affaires. Quand le Monde fut maitre de l'Eglise, (c'est ce qui est arrivé & non pas ce que vous prêchés que l'Eglise vainquit le monde,) les gens come il faut ne tardérent pas de faire aux *Prélatures* l'honneur de s'en acomoder. Cela devenoit praticable à cause du relief & des revenus que la superstition, ou d'autres moiens leur avoit aquis & qui les rendoient dignes de la Noblesse, come ils donoient à la

Noblesse un droit naturel sur elle ; vous allés voir pourquoi. Vous ne pouvés pas ignorer que tout Eclésiastique s'apelloit d'abord *Mon Prêtre* (*) ; pendant que cela ne signifioit que *mon Ancien*, les honêtes gens ne s'en font pas mis en peine ; mais quand ce titre est venu à signifier *Mon Seigneur*, en vérité, convenoit-il de le laisser à des gens de rien, & ne fut-il pas dans l'ordre que la Noblesse vint à lui, puisqu'il ne venoit pas à elle ? Car alors un Noble ne s'apelloit que SIEUR ou SIRE, d'où vient MESSIRE d'autrefois & le *Monsieur* que chacun se donne aujourd'hui. Voilà pour le relief ; à l'égard des revenus, il faut reprendre les choses d'un peu loin.

L'occupation des premiers Moines fut de défricher les terres incultes qu'ils voioient autour de leurs Eglises & de leurs célules ; & ce qui montre bien d'où ils fortoient, ils les défrichèrent de leurs propres mains, come pour exécuter sur eux mêmes la Sentence prononcée contre tous les Païsans, *Tu mengeras ton pain à la sueur de ton visage*. On eût la complaisance de les laisser jouir de leur travail,

(*) *Prêtre* est un mot grec qui signifie *Ancien*. *Seigneur* signifie la même chose en latin, *Senior*.

& avec le tems même on leur cèda d'autres terres qui étoient toutes défrichées. Or c'est une règle du Droit Féodal, que *Point de Terre sans Seigneur* ; donc toute terre appartient à la Noblesse ; elle en est propriétaire née & naturelle. Il en est de même de l'argent, & de tout autre bien meuble, car il est clair que tout cela vient de la Terre. Donc, par la Loi même de nature, toute espèce de Bien appartient de droit à la Noblesse, & si le *Villain* peut y prétendre quelque chose, ce n'est qu'à titre de subsistance, & sous le bon plaisir de son Seigneur. Cela posé, il étoit de toute justice que non seulement les Terres, mais tous les autres Biens d'Eglise revinssent à des Prélats de condition ; sauf pourtant la *ration congrue* du bas Clergé, faisant la grosse besogne dans la vigne mystique, come les Valets qui travaillent aux champs, & qu'on nourrit pour cela, mais en Valets.

Ce n'est pas tout. Une bone part des états d'Eglise étoient, & sont encore, de ceux que les *Villains*, *roturiers* & *bourgeois* y avoient mis à couvert contre les généreux exploits de la Noblesse de leur tems, qui règnoit à droite, à gauche & tout le long des grands chemins. Pour se dérober aux parties de plaisir & de chasse qu'elle faisoit sur ses Vassaux & sur les passans, les coquins fuoient de tout côté, ou s'atroupoient insolemment cor

elle ; mais ce n'étoit qu'après avoir porté tout ce qu'ils avoient de meilleur dans les Eglises , ou dans les maisons religieuses , qui s'en chargeoient à condition, que le dépôt leur demeureroit , ou en entier , si toute la famille étoit exterminée en punition de sa résistance ; ou en partie , selon qu'il en réchaperoit plus ou moins. Ces maisons étoient donc de vraies *recelleuses* , & auroient mérité d'être sacagées elles mêmes par les Nobles, à qui ce tort arrivoit. Mais ils firent réflexion qu'ils trouveroient mieux leur compte à revenir , par une autre voie , aux richesses qu'on leur avoit soustraites par celle là. Il n'y avoit qu'à *croquer* & *mitrer* à leur tour leurs Enfans. Ils s'y résolurent , & voila encore ce qui a tant anobli le Haut-Clergé pendant les cinq ou six Siècles qui ont précédé la Réforme , come c'est ce qui le soutient par tout où on l'a conservé avec un état sortable aux gens de condition. Mais depuis que Frère JEAN a déchiré tous les galons de sa Soutanne , quelle aparence que nous irons l'endoffer ? La Noblesse a du sentiment , de l'honneur , du sang jusqu'au bout des ongles. . . . Vous ne sçavez pas ce que c'est vous autres Ministres , & voila pourquoi vous trouvés si mauvais que nous dédaignons vos chétives prébendes , & vos beaux titres de *Doctes* & *Revérends* !

Au reste , & afin que vous ne nous acusiés

pas d'indifférence pour les intérêts de la Religion, il n'a pas tenu à nos Dévanciers que les choses n'allassent mieux, & ne prissent point ce tour, qui a fait décamper Milord PIERRE, & qui nous a tant dégoutés. Si vous saviés l'Histoire, je vous rapellerois les faits d'armes des Gentilshomes de la Cueillère, & des Nobles Péneyfans qui, au tems de la Réformation, détrouffèrent tant de Marchands, éventrèrent tant de Femmes grosses, & violèrent tant de Filles dans le Pais de vaux & autour de Genève, pour arrêter la fureur qu'on y avoit de détruire Evéchés, Abaies, Priorés &c. Si ces braves gens avoient pû prévaloir, nous aurions encore de tout cela, & l'Eglise n'auroit pas perdu la gloire de voir souvent les meilleures maisons du Pais à sa tête. Elle a mieux aimé ramener les manières Apostoliques; grand bien vous fassent elles, Messieurs les Ministres, mais lisés, I. Corinth. I. v. 26. & vous y trouverez que tant que vous ne serés pas plus habiles gens, *il n'y aura pas beaucoup de Nobles parmi vous.*

Ce n'est pas que cinq ou six cent Livres de rente soient tout à fait à mépriser pour un Cadet de famille; mais il faudroit les avoir à meilleur marché. J'en ai un à vous proposer; vous ne le rejeterés point si c'est un vrai zèle pour l'honneur du Ministère qui vous

anime. Gardés la charge , & abandonés nous le bénéfice. Par cet expédient , l'Eglise sera honorée d'un côté , & toujours servie de l'autre ; vous serés plus dégagés d'autant pour enfler la porte étroite , & nous aurons plus de loisir pour postuler des augmentations. Peut être même ne sera t-il pas impossible de réussir à remettre sur pied certains droits honorifiques de la Noblesse , que l'Eglise avoit décriés , mais qu'elle n'aura plus d'intérêt à quereller , quand ils revivront dans ses Titulaires. On fait l'histoire de ce Curé du Diocèse de Bourges , qui vouloit faire rétablir le droit de *Marquette* en sa faveur , parce que son temporel étoit un fief dont les anciens Possesseurs Laiques avoient exercé ce droit. Il n'en vint pas à bout , mais c'est qu'il avoit charge d'ames , & qu'il n'étoit pas Noble. Dans mon plan ce double obstacle seroit enlevé , ainsi il n'y auroit rien à dire. En attendant quelque arrangement de cette nature , & propre à nous réveiller l'appétit , ne comptés point sur nous. Il nous reste une seule distinction dans ce Pais , c'est la liberté de vivre noblement. Nos Enfants ne seront pas assés dupes pour la sacrifier à l'espérance d'atraper deux Chars de vin , vingt sacs de froment , & 200 florins d'argent au bout de 40 ans de Collège & de noviciat , & après avoir

mangé deux ou trois fois le capital de ce revenu, à se qualifier pour l'obtenir.

Je fai de reste les Lieux comuns du Dimanche, sur les sacrifices qu'on doit au *Bien public*, & à la *Réligion*. Mais vous êtes païés, *Messieurs*, pour les débiter, & nous ne le fomes pas pour les prendre au pied de la lettre. A juger même de leur valeur par le prix qu'on vous en done, quel cas voulés vous que nous en fassions? Aussi me paroît-il clair, qu'il y auroit beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour le Bien public, dans le changement de sistème qu'on nous propose. A la campagne, par exemple, que devien-droit les poulailliers & les pigeoniers de nos Gentil-hommières, s'il n'y restoit plus de Houberaux pour tendre des lacets aux fouines, & pour doner la chassè aux renards? A la ville, comment remplaceroit-on tant d'articles essentiels du comerce & de la police, si nous quittons le jeu, les pics-nics, & les procès, pour mettre à la mode l'étude & la prédication? Et le service militaire, seule profession digne des honêtes gens, quand ils n'ont pas dequoi de vivre en paix, dans quel avilissement ne risqueroit-il pas de tomber dans toute l'Europe, si la Noblesse du Pais de Vaux se mettoit dans l'Esprit d'abandoner la Hausse-col pour le petit Collet? Assurément, il feroit beau nous voir passer la vie à batifer

des Enfans , & à les préparer à la comunion , pour les envoyer au feu sous des Officiers bourgeois !

J'avoïe que nous ne manquons pas de Gentilshomes qui affectent de penser autrement ; car il se trouve toûjours & par tout des gens qui prennent le travers contre l'esprit de leur état ; témoin l'Auteur de cette belle invitation que vous trouvés si raisonnable , & que j'ai si bien relancée. C'est cette même bassesse de sentimens , qui a jetté dans les Emplois civils tant de noms faits pour briller sur de plus nobles Théâtres. Encore ces Emplois là donent-ils du pouvoir dans le monde , & en certains lieux de l'argent , avec assez de loisir. Mais que les De ** , les De ***, les D**** , soient descendus jusqu'à la chaire , c'est ce qui n'est pas suportable , & qui ne peut se comprendre qu'à la faveur d'une distinction qu'on ne fait pas assez , & dans laquelle vous aïés voir si je suis Home a préjugés. Il y a sans difficulté deux sortes de Noblesse : L'une qui a presque passé de mode , parce qu'elle est si antique & si usée qu'elle ne sauroit produire ses Lettres , si tant est qu'elle en ait jamais eû ; l'autre dont les DIPLOMES sont encore dans toute la fleur du parchemin , & n'ont pas perdu le moindre Lambel de l'Armoiral. Il est donc assez naturel que la sève de la première , venant de trop

loin, & s'étant répandue dans trop de branches, ait à peine la force d'arriver à celle de la génération présente, & d'en enfler les veines; moiennant quoi il n'est pas surprenant qu'on y radote quelquefois, au point de raisonner come ce faquin de BOILEAU, & come vous. A quoi, en éfet, se réduit tout vôte raisonnement qu'à cette pagnotterie, imaginée pour la consolation de ceux qui n'ont pas encore tâté de la Noblesse, & sottement adoptée par quelques uns de ceux qui, à force d'en avoir affés joui, ne font plus sensibles à ses prérogatives,

Non, je ne puis souffrir qu'un fat dont la mollesse
 N'a rien pour s'apuier qu'une vaine Noblesse,
 Se pare insolemment du mérite d'autrui,
 Et nous vante un honneur qui ne vient pas de lui!

Un Fat. . . . une vaine Noblesse. . . .
insolemment. . . Il n'y a pas affés de place sur
 le dos de ce maraut là, pour les coups de bâ-
 ton qu'il mérite. . . Encore pourroit on lui
 pardonner, si par *ce mérite d'autrui, cet hon-
 neur qui ne vient pas de lui*, il entendoit cette
Gentilhomerie décrépite qui a comencé, on ne
 fait quand, ni par qui, & qui n'a peut être
 pas couté un fol au premier aquereur. Mais
 il falloit donc s'expliquer, & ne pas confon-
 dre dans l'insulte de cette apostrophe des No-

bles aussi nobles que les Secrétaires (*) du Roi, ou le premier Huissier (**) de la Chambre des comptes. Peut-on dire qu'une pareille Noblesse, dont la finance a été bien payée, soit *vaine* ! L'appeler *Mérite d'autrui* ! *Honneur qui ne vient pas du possesseur actuel* ! Et quand il viendrait du Père, ou même du Grand-Père, peut-on nous disputer un héritage que deux Extraits Matrimoniaux, & autant de Batistères démontreroient devant tous les Tribunaux de l'Europe ? Pour moi, je n'en ai pas même besoin de tant ; car afin que vous le sachiez, le Diplôme de ma Maison est du commencement du XVIII. Siècle, & quoique je ne l'aie pas acquis en personne, mon Bien se sent encore des *grands services* rendus à la Puissance, qui nous a donné cette marque de son estime & de sa gratitude. Ces *grands services* ne sont pas détaillés dans l'Acte, mais ils y sont allégués, & nous pouvons justifier, par des Mémoires domestiques, qu'une armée très nombreuse auroit manqué de lard dans quatre jours, sans un convoi de 2000 porcs que mon Père & ses Associés fournirent à propos. Deux mille porcs ! C'est

(*) C'est un titre qui anoblit & qui coute 20 mille Livres.

(**) Son Office l'anoblit, pourvu qu'il puisse jurer qu'il ne fait ni lire, ni écrire.

autant que N. S. en fit précipiter dans la Mer. Après cela qu'on nous reproche *le mérite d'autrui*, & *un Honneur qui ne vient pas de nous* !

Pour en revenir au Ministère, je ne doute pas que ce ne soit quelque Gentilhomme de l'espèce surannée, qui s'ennuie d'une noblesse inutile, & qui invite nôtre jeunesse à courir le froc. Qu'il en afuble sa race, & qu'il persuade tous ses pareils à l'imiter, j'y consens de bon cœur,

C'est la postérité d'Alfane, ou de Baiard
 Qui se sent roffe enfin, & veut à tout hazard,
 Sans respect des Aïeux dont elle est descendüe,
 Aller porter la mâle, & trainer la charüe.

Nous n'en demeurerons que plus distingués, nous autres dont la Qualité est encore dans sa primeur, & les sentimens qu'elle doit inspirer dans toute leur force. Ils pourront se flétrir à la longue, & alors come alors. Mais jusques là, tenés pour assuré que les sermones de vôtre Patron n'y feront œuvre, non plus que vos remontrances, & qu'en un mot, il est très vrai que nous ne sommes pas gens à nous *ancan* **. Il n'y a qu'un cas où nous puissions nous y résoudre, c'est lorsque quelque Bourgeois, ou Païsan sterling, a Fils ou Filles à nôtre bienfiance. Nous les

honorons quelquefois de nôtre alliance ; mais c'est de la main gauche , & bien moins pour nous abaïſſer juſqu'à eux , en quoi il y auroit en éfet trop de baſſeſſe , que pour élever juſqu'à nous , quelcun de ſa famille ; ce qui eſt pure généroſité de nôtre part ; mais généroſité dont on ne doit pas nous faire un crime , parce qu'elle eſt ſans conféquence pour le reſte du nom Roturier , qui demeure toûjours *villain* , come la tige & les autres branches d'un Sauvageon , demeurent toûjours Sauvageones , quand même on en a greffé une. Auſſi ne verrés vous jamais ces Alliances là dans nos Arbres Généalogiques , ni leurs marques écartelées avec nos armoiries. Au lieu que ſi nous entrions dans le Ministère , il faudroit bien que nous nous trouvaffions côte à côte , & en rang d'oignon avec vous , dans vos Colloques & dans vos Claſſes , où il pourroit même arriver qu'un Doïen Noble ſe vit obligé de mettre le Sceau roturier du Corps à cocé de ſon nom , dans les Actes qu'il expédieroit en cette qualité de Doïen. Je conçois pourtant , qu'on pourroit un peu plâtrer cela , dans le plan que je propoſois tantôt. Il n'y auroit qu'à former deux Chambres dans les Aſſemblées Ecléſiaſtiques , une Chambre Haute , qui ſeroit celle de Pairs non ocupés de Fonctions Miniſtérielles & Paſtorales ; & une *Chambre baïſſe* pour les *Comunes* , chargées de

ces fonctions. Il seroit facile aussi de distinguer les Sceaux des deux Chambres. Franchement je ne vois pas d'autres mesures à prendre pour ajuster les choses ; encore crains-je bien que celles là ne parussent pas suffisantes pour nous épargner , tout à fait la honte & le reproche de nous être *encan*. . . .

Vous voies , mon Pasteur , & vous devés m'en tenir compte , que je n'achève pas le mot qui vous a tant choqué dans ma première Lettre ; come s'il appartenoit à des gens come vous de se choquer ! Vous vous êtes même émancipé jusqu'à l'acuser de grossièreté. En vérité , cela est charmant ! Un Ministre de village faire des leçons de politesse à son Seigneur , & se figurer qu'il y a des Loix de politesse entre les honêtes gens & les Ministres ! Vous trouvés aussi ce mot *d'encan* ** trop *crud*. Sans doute parce que vous n'avez pû le digerer : C'est la faute de vôtre digestif, nôtre ami ; mais afin que ce qu'il contient de bile ne s'épanche pas trop , je veux bien finir avec vous par un mot de consolation. Vous pouvés savoir que celui *d'encanailleur* vient du latin *Canis*, qui signifie *Chien* ; & vous trouverés dans de bons Auteurs que cette expression si énergique , qui est du bas Empire , marqua d'abord le traitement affecté aux Nobles , quand ils avoient fouragé hors de

leurs Terres, & qu'on pouvoit mettre la main sur eux. On les *encanailloit*, c. à. d. on les promenoit, tambour batant, tout autour de leurs limites avec un chien sur le col, dont les quatre pates leur venoient sous le menton & y étoient assujetties avec un ruban, aux couleurs de l'encanaillé! Dans le fond, le dessein de cette promenade n'étoit autre que de faire bien remarquer au Noble les bornes de sa Terre, qu'il avoit passées, afin qu'il ne les passât pas une autrefois, ce qui n'auroit pas été juste. Le Tambour étoit pour lui faire honneur, c'est ce qui s'appelle battre aux champs. Pour le Chien, il lui servoit alors côme d'un collier d'ordre, afin qu'on ne prit pas un Noble pour quelque *Villain*, dont le collier n'étoit en pareil cas qu'une rouë de charüe, *rota*, d'où vient le titre ignoble de *Roturier*. A la faveur de cet éclaircissement vous devés comprendre que ce terme d'*encanailler* n'avoit rien qui dût vous faire tant de peine, dans ma bouche, ou dans celle de mon ami; & que nous n'en pouvions guères choisir de plus propre à faire bien entendre que ce seroit trop nous éloigner de nôtre chenil, & nous exposer à y être renvoïés, tambour batant, que de mettre le pied dans un État qui n'est pas fait pour nous.

J'espère,

J'espère, MONSIEUR le Ministre, que vous serez édifié de ma complaisance à vous instruire & à vous calmer, & d'ailleurs frappé de tant d'érudition dans une personne de mon rang. En éfet, cette érudition me coute six batz par mois, car je suis aboné pour autant avec nôtre Libraire de M * *. qui me fournit tous les Livres de sa boutique. J'y trouverai bien d'autres choses, si je m'y mets, & que vous ne paroissiez pas satisfait. Soiés le, & croiés moi vôtre affectionné à vous faire plaisir.

D E * *.





L E T T R E

D'une Dame de qualité à son Fils sur les
LOUANGES.

VÔTRE remarque sur l'accueil que vous firent l'autre jour Mad. de G*** & Mad. sa Sœur, me donne, mon cher Fils, bonne idée de la justesse de votre esprit ; les louanges excessives de Mad. de S*** vous déplurent ; la vérité avec laquelle vous parla Mad. de G*** vous parût en revanche, une preuve bien sûre de son amitié ; sa franchise vous causa une satisfaction réelle. Je n'aurois pas cependant été trop étonnée de vous voir plus flaté des complimens de l'une, que des vérités de l'autre ; votre âge eût rendu la chose pardonnable ; mais votre conscience, d'accord avec la raison, vous a fait préférer aux éloges que vous ne mérités pas, des avis vrais & sincères, que l'intérêt & l'amitié seuls peuvent dicter. Ce discernement de votre part me persuade, que s'il falloit choisir, vous aimés mieux encore une critique sévère, que des complimens outrés.

En effet, mon Fils, quel cas pourrions nous faire de l'approbation de ceux dont nous

hommes à peine connus? Et si ceux qui nous connoissent d'avantage se bornent à nous donner des conseils & des avertissemens, ne serions nous pas bien dupes de nous fier à des éloges vuides de sens? La plus simple réflexion suffit d'ailleurs pour convaincre un jeune homme que son mérite est nul, qu'il ne peut consister tout au plus que dans un emploi sage du tems, & des moiens que la fortune lui offre pour cultiver ses talens.

Vôtre âge est celui de l'espérance. Vous pouvés promettre & j'aime à croire pour le bonheur de ma vie que vous promettés beaucoup; mais vous n'avez encore rien tenu; vous mérités donc des encouragemens, mais vous ne pouvés prétendre aux éloges. Le Jardinier qui planta cette allée de tilleuls que vous voies à nôtre campagne, ne songe pas à les loüer de l'ombre qu'ils ne sauroient encore doner; il se borne à une culture soigneuse, & leur procure tous les moiens de croître & de se fortifier; il retranche les rameaux qui pourroient détourner des branches principales, les sucés nécessaires de la sève; il peut juger si vous voulés par la beauté des feuilles de ce que l'arbre pourra devenir un jour; il se flate dans le silence que ses soins prospéreront, mais il ne songe à vanter ses succès, que lors qu'aidé par le tems & la cul-

ture, ce tilleul fera devenu l'ornement du jardin de son maître.

La louange est une justice qu'on rend au mérite réel ; elle ne doit nous flater qu'autant qu'elle doit ménager nôtre modestie ; qu'autant que nôtre conscience se trouve d'accord avec elle , & qu'elle nous est accordée par des homes dignes eux mêmes d'éloges & capables de nous juger. Lorsque vous avés traduit quelque beau morceau de **TERENCE** ou de **VIRGILE**, & que vous avés mis à ce travail toute vôtre application , seriés vous bien charmé d'en recevoir des complimens par quelqu'un , qui n'auroit nulle conoissance de la langue latine, ou qui dépourvû de goût & de lumières ne sauroit juger de la bonté de vôtre traduction ? Non sans doute ; on ne peut ambitionner que les éloges de ceux dont le suffrage est éclairé & fondé.

L'usage de louer les présens à tort & à travers , en réservant les critiques & le blâme aux absens , est une suite de la dépravation de nos mœurs, de nôtre désœuvrement & du goût immodéré pour la Société qui est si nécessaire aux oisifs. La dissipation nous a rendus étrangers à nous mêmes. Pour n'être jamais avec nous , elle nous fait courir de cercle en cercle. Elle nous a fait contracter cette légèreté dans nos propos , avec laquelle nous louons & blâmons ordinairement , sans

attacher aucune idée à nos jugemens ; une telle habitude devient bientôt funeste.

La politesse est dans un cœur sensible une expression douce, vraie & volontaire du sentiment de l'estime & de la bienveillance. La notre au contraire n'est qu'un mensonge vain & grossier, dont personne n'est la dupe. On ne la borne plus envers les homes inconnus à des manières affables & aux égards qu'on doit à tout le monde. Tous ceux qu'on rencontre reçoivent les démonstrations en apparence les plus vives d'une amitié que le cœur n'a jamais ressentie, & l'ami de tout le monde est également froid & indifférent pour tous.

Par une envie de plaire démesurée, on s'est accoutumé à des exagérations & à des éloges d'habitude : On loue, non parce qu'on est réellement pénétré de la bonté ou de la beauté de la chose qu'on prétend approuver ; mais pour ne pas manquer l'occasion de dire un mot agréable. Qu'il soit bien placé, qu'il vienne à propos, ce n'est pas ce qui nous paroit importer. Quel plaisir pourroit faire à un home sensé une politesse aussi méprisable ? Si je mérite réellement des éloges, ne dois-je pas être importuné de ceux dont on m'acable sans jugement, & qu'on est prêt de prodiguer de même au premier venu qui voudra les écouter ? Si je n'en mérite point, quelle confusion de recevoir ainsi des reproches sans

le nom d'éloges ! car vanter les biens que je ne possède pas , n'est-ce pas me reprocher mon indigence ? Il y a plus encore : Cette fureur de louer s'étend quelquefois dans le monde jusques sur les actions les plus répréhensibles , & devient une lacheté , que la légèreté , & la frivolité de nôtre comerce ne fauroient excuser.

Mais , mon Fils , come le Sage doit moins songer à corriger la Société des vices dont elle est remplie , qu'à s'en garantir lui même , j'espère qu'après avoir fenti le néant de ces louanges insensées , vous y mettrés le prix qu'elles ont , & que vous saurés mépriser come de vaines paroles , tous les éloges que la vérité & le sentiment de vôtre conscience ne concourent point à justifier.

Un honête home travaille à mériter la louange , mais ne la recherche point ; il fait qu'on n'en est plus digne , quand on n'agit que pour elle. Celui qui s'en inquiète fait l'aveu de sa foiblesse & de son peu de mérite. Les anciens ont dit que l'envie suiyoit la vertu, come l'ombre suit le corps : Cela est encore bien plus vrai de la louange ; mais le corps ne doit point courir après l'ombre. Une belle action arrache l'admiration de tous les homes ; il n'est pas besoin de mandier les suffrages : tout s'empresse à célébrer la vertu. L'histoire de France nous apprend que LOUIS XII. ex-

été par des méchans à venger les offenses qu'il avoit reçues de ses ennemis, avant que de monter sur le Trône, leur dit pour toute réponse, que le Roi de France n'étoit pas fait pour venger les injures qu'on avoit faites au Duc d'ORLEANS. Ce mot si généreux & si digne d'un Roi fait son effet sur tous les cœurs sensibles; mais ce ne sont pas vos louanges qui le rendent admirable; il l'est en lui même par le sentiment de bonté qui le dicte. Car si vous veniez à apprendre que ce trait d'histoire est faux, & que LOUIS XII. n'a pas eu le courage de pardonner à ses ennemis, les idées de vertu & de générosité que vous aviez attachées à l'action du Monarque disparoitraient, & vos éloges ne seroient plus qu'un vain tissu de paroles.

C'est pour sa propre satisfaction qu'il faut faire le bien, & non pour l'opinion que les hommes peuvent prendre de nous, car la louange, je vous l'ai dit, n'est que l'ombre de la vertu, & l'ombre ne peut exister sans le corps qui la produit.

S'il est juste de jouir modérément d'un éloge mérité, il est de la plus grande importance d'un autre côté, de se tenir en garde contre la flatterie. La fausseté & la perfidie en ont fait un instrument d'autant plus pernicieux, que son ressort est caché & trop conforme au penchant naturel que nous avons

tous plus ou moins à la présomption. Guidé par un intérêt secret dans les sentiers obliques & détournés, l'adulateur devient dangereux à proportion que sa louange est fine & déliée. Son art est d'approcher le plus qu'il est possible de la vérité, de ne rien brusquer, d'applaudir d'abord aux qualités réelles, de les exagérer ensuite, de se ménager ainsi un passage imperceptible de la vérité au mensonge, & d'ennivrer par degrés l'homme assés dupe & assés borné pour l'écouter & pour le croire.

L'art enfin le plus ordinaire aux flatteurs & le plus infernal consiste à donner des dehors favorables aux plus mauvaises actions, à confondre sans pudeur le ridicule & l'honête, la vertu & le vice. Un prodigue sera loué de sa générosité; un maintien indécent & déplacé sera caractérisé d'usage du monde, d'aisance, de négligence, & de folie aimable, la dissimulation deviendra prudence; l'étourderie prendra le vernis d'une agréable vivacité; l'entêtement celui de la fermeté: Et come l'homme le plus fier est ordinairement le plus méprisé par les adulateurs, ils se dédomagent aussi à ses dépens de la gêne à laquelle leur métier les condamne.

Vous avés lû dans *Télémaque* tous les désordres causés par PROTESILAS & TIMOCRATE. Ils savent par leurs louanges prolonger l'erreur du Roi de Crète; leur crédit étoit

fondé sur son aveuglement. IDOMENE'E étoit haï par ses Peuples , & s'en croioit aimé ; ce Prince avoua à MENTOR que son foible pour la flaterie lui avoit fait comettre les plus grandes injustices.

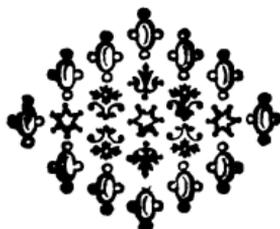
Si les Grands sont en général plus exposés aux malheurs d'être trompés , l'expérience vous confirmera , mon Fils , combien il est essentiel pour tout home qui ne veut pas se perdre , de contracter l'habitude de la vertu , qui seule peut nous garantir des écueils de la flaterie.

Conservés je vous conjure les sentimens que je cherche à cultiver en vous , & vous ne serés jamais assés avili pour exercer le métier de flateur. Il n'en est point de plus infame ; il conduit au mensonge , à la fausseté , à tout ce qui peut déshonorer. Les remords , qui sont le partage du flateur , ne se bornent point à la conscience de ses propres fautes & de ses laches desseins ; come il devient par ses artifices l'instrument & l'auteur du crime des autres , il se rend responsable de toutes les suites de ses séductions ; il ne sauroit ni les prévoir , ni les prévenir.

Mais il ne suffit point , mon Fils , d'être en garde contre un vice aussi bas & aussi honteux ; il s'agit encore de s'acoutumer de bonne heure à juger sainement & sans prévention de chaque chose , & principalement du caractère

& des actions des homes avec lesquels nous avons à vivre , afin de rendre à la vérité , à la vertu & au vrai mérite , la justice qui leur est due. Si le chef d'œuvre d'un habile Artiste nous arrache des acclamations même involontaires , quel ravissement ne doit point éprouver l'heureux témoin d'une action honnête & vertueuse ? Voiés à nos spectacles l'émotion & l'attendrissement qu'excite la seule image de la vertu , & aprenés par le plaisir que vous partagés alors avec le public , quel droit elle a sur nos hommages , & combien il est doux de lui paier le tribut qu'elle mérite.

Je suis &c.





FRAGMENS HISTORIQUES.

XVII.

FRAGMENT.

Suite de l'Histoire des Juifs jusqu'à la Ruine de Troie.

IL s'en falloit bien que la conquête du Pais de Canaan fut entièrement achevée. La perte de JOSUE' ne fut cependant pas réparée par un successeur , chargé come MOISE & lui, de gouverner toutes les Tribus : Chacune d'elles eût dès lors ses Chefs particuliers. L'Enemi reprit courage : La guerre s'alluma successivement de toutes parts. Batailles sanglantes , succès balancés , triste Anarchie , calamités de toute espèce , idolatries grossières , servitudes souvent réitérées ; voilà ce qui nous occupera jusqu'à l'élection des Rois en Israël.

ADONISEBEC règnoit sur un territoire qui devoit revenir à la Tribu de Juda. Elle résolut de l'aller combattre. Dieu donna son aprobation à cette guerre , & nomma Juda pour la comencer. CALEB, qui étoit alors le Chef, engagea la Tribu de Si-

Ans du Monde 2559.
Av. J. C. 1446.
Guerre de J...

méon à se joindre à elle. Averti du projet des Israélites, le Prince fier & belliqueux rassemble ses forces, vient au devant des Hébreux, & leur présente la bataille. L'Action fut meurtrière. ADONISEBEC s'y défendit avec une bravoure héroïque. C'étoit ce que devoit faire un Roi, longtemps la terreur & le fléau de ses voisins, qui avoit 70 Rois prisonniers, qu'il avoit contraints de recueillir leur nourriture sous la table, après leur avoir fait couper les pouces des piés & des mains. Sa valeur ne servit ici qu'à augmenter ses pertes. Dix mille des siens furent taillés en pièces, la Ville prise, les Habitans passés au fil de l'épée. Il tomba lui même entre les mains des vainqueurs, qui lui firent aussi couper les pouces des mains & des piés: Juste punition des cruautés qu'il avoit exercées!

CALEB étoit alors âgé de plus de 85 ans. Quoiqu'encore fort & vigoureux, il choisit OTHONIEL son Gendre pour partager ses travaux & tandis que ces deux grands homes étendoient les possessions de Juda, les autres Tribus abatoient peu à peu les Cananéens. Cependant, soit par le desir ambitieux d'avoir des Sujets, soit par un faux principe de compassion, on se contenta de rendre tributaires des Peuples voués

à la destruction. Ils sembloient porter leur joug avec plaisir. On cessa de s'en défier. On épousa leurs Filles. On se jeta dans l'Idolatrie. Le culte de BAAL & D'ASTHAROT fut substitué à celui du Dieu d'ABRAHAM, d'ISAAC & de JACOB, qui abandonna son Peuple. Dès lors leurs ennemis brisèrent leurs fers. On se jeta de tous côtés sur les terres d'Israël, & par des courses fréquentes, leurs troupeaux furent enlevés, & leurs campagnes dévastées.

Ce fut pendant ces années de confusion que CHUSAM RASATHAIM Roi de Syrie, trop puissant pour que les Juifs pussent lui résister, acourut du fond de la Mésopotamie, & les subjugua. Ire. Servitude.

Il y avoit huit ans que duroit cette première servitude, lorsqu'ils se repentirent enfin de leurs crimes. Dieu remplit de courage & de force ce même OTHONIEL dont j'ai déjà parlé. Il défit le Roi Syrien dans une grande bataille, & cette victoire procura un long repos à sa Nation. OTHONIEL devint le Juge de ceux dont il avoit été le Libérateur. Il seroit bien difficile de fixer la date de sa mort; mais come si l'innocence des Hébreux eût expiré avec lui, ils s'enfoncèrent plus avant que jamais dans l'Idolatrie. MOAB dont ils avoient autrefois été la terreur, vint les asservir. Au Ans du Monde 2578. Av. J. C. 1426. OTHONIEL premier Juge. II^{me}. Servitude.

bout de dix huit ans, ils sentirent encore une fois leurs péchés ; & Dieu touché de leur affliction, leur donna un nouveau Libérateur.

Ans du Ce fut AOD ou EHUD, de la Tribu de
 du Mon- Benjamin. Envoïé avec plusieurs autres
 de. pour porter le Tribut annuel à EGLON
 2630. Roi de Moab, il cacha une épée sous sa
 Av. J. C. robe. Ils avoient déjà présenté l'homage
 1374. de leur servitude, & repris le chemin de
 AOD se- Canaan, lorsqu'AOD revint seul demander
 cond Ju- une Audience particulière, afin, disoit-il,
 ge. de comuniquer quelque chose au Monar-
 que de la part du Dieu d'Israël. Au nom
 de l'Eternel, EGLON quoique Idolatre se
 leva respectueusement de son Trône, pour
 entendre ce qu'on avoit à lui dire. AOD
 saisit ce moment pour le percer, l'enfer-
 ma, & fut assés heureux pour s'enfuir en
 Judée. Arrivé en Schira, il rassembla
 quelques troupes à la hâte, tomba brus-
 quement sur les Moabites, & tua dix mil-
 le de leurs plus braves combatans. Ainsi
 finit la seconde opression des Hébreux; une
 paix durable fut le fruit d'une action que
 je n'ose condanner, & que je ne puis
 approuver. Peut être ce Juge d'Israël avoit
 il en éfet quelque chose à dire à EGLON de
 la part de Dieu, & ne fit-il que profiter

de l'ocasion d'affranchir sa Patrie de la Domination d'un Tiran !

La prospérité fit renaître l'ingratitude, & celle-ci ocasiona une nouvelle punition.

JABIN II. règnoit à Canaan. Ses forces étoient considérables : Il avoit neuf cents chariots de fer armés de faux longues & tranchantes. **SISERA** Général également habile & courageux comandoit ses Troupes. Il l'envoia contre les Hébreux, qui furent défaits, & qui gémissent pendant vingt ans sous les Loix tiraniques du vainqueur.

La Prophétesse **DEBORA** jugeoit alors les Tribus. Dieu, que les cris douloureux des Juifs avoient attendri, lui ordonne de faire venir **BARACH** de la Tribu de Nephthali. Il se met à la tête de dix mille homes. Informé de cette révolte, **JABIN** fait armer ses chariots, & rassemble toutes ses forces sous les drapeaux de **SISERA**. Une poignée d'Israélites comandés par **BARACH** & **DEBORA** en vient aux mains avec cette Armée formidable, & la taille en pièces près du torrent de Kison. On poursuit les Cananéens fugitifs jusqu'aux portes de Hasorets des Gentils. A la faveur de la confusion, **SISERA** avoit trouvé moien de se dérober aux regards de l'énemi. Il se fau-voit seul à pié, & tournoit ses pas vers la

III^{me}
Servitue
de.

Ans du
Monde
2710.
Av. J. C.
1294.
DEBORA
& **BA-**
RAC.

64 JOURNAL HELVETIQUE

tente d'HEBER le Kenien allié de son Maître. JAËL Femme d'HEBER le pressa d'entrer. Il le fit sans défiance & demanda de l'eau à boire, au lieu de laquelle on lui présenta du lait. Il en but, & fut assés imprudent pour s'endormir. La perfide JAËL s'en approcha doucement, & lui enfonça un gros clou dans la Tempe. Avec lui s'éclipfa la gloire de JABIN, qu'on ne cessa d'attaquer qu'après l'avoir exterminé. JOSEPHE nous a conservé les particularités du triomphe éclatant que je viens de rapporter. Au moment que la bataille comença, on vit tomber une grosse pluie mêlée de grêle, que le vent pouffoit avec violence contre le visage des Cananéens. Ils ne purent se servir ni de leurs arcs, ni de leurs frondes, tant ils avoient les mains transies de froid. Le carnage fut horrible; ceux qui échappèrent à l'épée furent écrasés sous les piés des chevaux, & sous les roues des chariots. La Prophétesse chanta en l'honneur du Très-Haut un Cantique d'Actions de graces, dont le stile est poétique, les images trapantes, les figures énergiques. Le Peuple gouta dès lors les douceurs de la paix.

Cependant les Juifs retombèrent enfin dans l'Idolatrie; de nouveaux châtimens fondirent sur eux. Ils furent livrés entre les mains des Madianites. Retirés dans les

autres

antres des Montagnes & dans les fentes des rochers, ils laissoient les Campagnes sans défense, dès que l'ennemi paroissoit. **MADIAN, AMALEC & les Arabes** conduits par deux Rois **ZEBALS & ZALMUNNA** acouroient à grands pas come des tourbillons de fauterelles. Ils semoient partout l'épouvante & l'horreur, désoloient le País, sacageoient les moissons, emmenoient le Bétail. Ces incursions duroient depuis sept ans, lorsque les plaintes touchantes d'un Peuple instruit par ses malheurs, lui attirèrent les regards propices de son Dieu.

GEDEON fut choisi pour les délivrer de ce joug cruel. Il demeuroit dans la Tribu de **Manassé** ! Un jour qu'il étoit occupé dans son aire à battre le blé, pour le soustraire aux avides recherches de l'ennemi, un Ange vint le saluer, & le convaincre par des miracles réitérés, que ce Peuple qu'il croioit sans espoir, alloit voir briser ses chaînes sous sa conduite. **GEDEON** qui ne pouvoit encore vaincre ses doutes, demanda au messager céleste la permission d'offrir un sacrifice à ses piés. Elle lui fut accordée. Il se hâte de faire cuire un chevreau & des gâteaux sans levain. Il les apporte & les pose sur un rocher voisin. L'Ange ne fait que les toucher du bout d'un baton qu'il por-

Ans de
Monde
2750.
av. J. C.
1254.

GEDEON.

66 JOURNAL HELVETIQUE

toit à la main , un feu subit sort du rocher , & les consume. Alors l'Ange dispaeroit.

On avoit consacré à BAAL un Bocage profane , où l'on ofroit des sacrifices sur un Autel. GEDEON par l'ordre de Dieu part de nuit avec dix serviteurs , coupe le bocage , renverse l'Autel , & expie le crime du Peuple par un sacrifice , dans l'endroit même où l'on avoit adoré l'Idole de Madian. Le lendemain à la vüe de ce dégat , tout le monde acourt à la maison de son Père JOAS. On demande avec des cris séditieux , qu'il livre sur le champ ce Fils sacrilège pour être puni de mort. Le sage vicillard leur fait enfin sentir combien BAAL devoit être impuissant , puisqu'il ne pouvoit défendre lui même, ni son honneur, ni ses Autels.

MADIAN & ses confédérés prirent ombre de cette action , & peut être aperçurent-ils quelques dispositions à la révolte. La spacieuse vallée de Jizréel fut bientôt couverte de leurs bataillons , tandis que de son côté GEDEON sommoit Manassé , Aser , Zabulon , & Nephthali de se rendre en armes auprès de lui. On vint de tous côtés pour combattre sous ses ordres. Rempli de joie par tant d'ardeur , mais se défiant toujours de sa foiblesse , il demanda encore à Dieu qu'une toison qu'il

mettroit dans l'aire fut le lendemain couverte de rosée, pendant que tout ce qui se trouveroit à l'entour feroit sec; le jour suivant il desira que la toison seule se trouvât sèche. Et ces deux prodiges furent opérés.

Trente deux mille homes composoient l'Armée qu'il comandoit. Il alla camper vis à vis de l'énemi, & malgré ce petit nombre de troupes, il fit publier que ceux qui avoient la moindre crainte, eussent à se retirer. Vingt deux milles profitèrent de la permission. Ce n'est pas tout. Dieu qui vouloit ôter aux Juifs ingrats & à leurs énemis, tout sujet d'atribuer la victoire au bras de la chair, comande à GEDEON de mener ses dix mille homes vers l'eau, & de séparer ceux qui se mettroient à genoux pour boire, d'avec ceux qui laperoient l'eau dans leur main. Il n'y en eût que 300 de ces derniers; & ce furent les seuls que Dieu lui permit de mener à l'énemi.

Cependant les Alliés se tenoient tranquilles dans leur camp, ne soupçonant pas même qu'on osât les y ataquér. Ils étoient la fleur & l'élite de plusieurs Peuples vaillans; leur nombre étoit infiniment supérieur à celui des Hébreux; ils avoient à leur tête leurs Rois & leurs Princes. GEDEON se glissa de nuit dans leur Camp avec

un de ses serviteurs. Il y entendit un Soldat qui contoit à son compagnon le songe qu'il avoit fait d'un pain d'orge, qui roulant avec impétuosité avoit jetté par terre les tentes du Camp; songe que l'autre expliqua de l'épée de GEDEON, détruisant l'armée des confédérés.

Le Chef des Hébreux accepta le présage & ne tarda point à le vérifier. Il retourne vers ses 300 homes, leur fait prendre une trompette de la main droite, & dans la gauche un vase de terre, avec un flambeau dedans; il les distribue en trois bandes, leur ordonne de soner tous de leurs trompettes, lorsqu'il comenceroit à soner de la sienne, de casser leurs cruches afin de faire paroître tout à coup la lumière de leurs flambeaux, & de s'écrier tous à haute voix : *L'Epée de l'Eternel & de GEDEON.* Il étoit environ minuit, lorsque cette petite troupe arriva au Camp des Madianites. Les ténèbres de la nuit, le son confus des trompettes, & la lueur des flambeaux portèrent l'épouvante dans leurs cœurs. Ils se figurèrent le nombre des Israélites prodigieusement grand. Eperdus, désespérés, ils s'entretuoient les uns les autres sans se conoitre. Ils abandonent enfin le Camp, & cherchent leur salut dans la fuite. GEDEON fait dire alors à diverses Tribus de les

pour fuivre , & de s'empàrer des passages importans. Les vingt deux mille homes qui l'avoient d'abord quité , reviennent à l'envi. Le nombre des Hébreux croit à chaque instant. On fait un carnage afreux dans tous les chemins. ZEB & OREB Princes & Généraux de Madian font arrêtés par ceux de la Tribu d'Ephraïm , tandis que GEDEON pourfuivoit ZEBAH & ZALMUNNA avec ses trois cents homes. Ces deux Rois avoient trouvé moien de se fauver avec 15000 Soldats, misérables restes d'une Armée de cent trente cinq mille combatans. Ils avoient déjà traversé le Jourdain.

En passant à Suecoth & à Pénuel , GEDEON demanda quelques rafraichissemens pour ses Soldats épuisés de fatigues , qu'on eût la dureté de lui refuser. Les deux Chefs de Madian s'étoient arrêtés dans le Désert , pour y prendre haleïne & déplorer leur malheur. Ils s'y croioient en sûreté. Mais l'Épée de l'Eternel & de GEDEON vient les chercher jusques dans ces lieux écartés. Ils étoient encore en état de résister à l'énemi ; cependant la terre fut encore teinte de leur sang & jonchée de leurs morts. ZEBAH & ZALMUNNA furent pris. Le Général Hébreu revenoit avec eux, lorsque ceux d'Ephraïm lui apportèrent les

deux Têtes de ZEB & d'OREB. Six vingt mille Madianites avoient déjà été immolés; GEDEON ajoute à ce nombre les deux Rois, qu'il tue de sa main. En repassant à Succoth il punit sévèrement septante sept des principaux Magistrats, pour servir d'exemple au reste des habitans. Il fait passer ceux de Pénuel au fil de l'épée & raser leur Tour jusqu'aux fondemens. Après tant d'exploits, il retourne enfin vers les troupes victorieuses, qui s'occupent à ramasser les riches dépouilles des vaincus. Telle fut la seconde défaite de MADIAN, auquel on enleva une prodigieuse quantité de bétail, d'or, de bijoux & de meubles précieux. Le poids des seules bagues d'or montoit à 1700 Sicles. Ainsi finit cette sanglante journée, qu'un Prophète appelle *la plaie de Médian au rocher d'Horeb*. Nous ne verrons plus reparoitre les Madianites que fort tard. Que les forces humaines sont foibles & impuissantes, quand Dieu daigne soutenir ses Enfans !

Esa.

X. v. 26.

Délivrés du joug le plus cruel, & chargés de tant de dépouilles, les Israélites crurent que l'unique moyen de témoigner leur reconnoissance à GEDEON, & de conserver leur liberté, étoit de lui offrir la suprême autorité, à lui & à sa postérité. Il

avoit soixante & dix Fils de différentes Femmes, & outre cela un Fils nommé ABIMELECH né d'une concubine. L'offre qu'on lui faisoit étoit bien séduisante. Il est aisé de se laisser éblouir, par la gloire de commander; mais persuadé que la seule soumission aux ordres de Dieu pouvoit les rendre heureux, & que ce n'étoit ni dans la force de leurs bras, ni dans l'habileté de leurs Généraux qu'ils devoient se confier, il leur répondit: *C'est à l'Eternel seul à être votre Souverain & votre Roi.* Après un refus si généreux, ce grand homme gouverna sa Nation pendant quarante ans, sous la direction & sous les ordres de l'Étre Suprême. Il mourut dans un âge fort avancé & fut enterré avec ses ancêtres.

Tout changea de face à sa mort. Quel tissu d'horreur! quelle enchainure de faits! L'homage de l'adoration rendu aux Bahalins; BAAL-BERITH invoqué: GEDEON oublié; soixante & neuf de ses Fils massacrés par des scélérats, & cet attentat qui demeure impuni. ABIMELECH, homme d'un caractère intrigant, cruel & ambitieux comença par inspirer aux Habitans de Sichem, où demeuroient les Parens de sa Mère, des sentimens de jalousie, contre les Fils de GEDEON. „ Vaut-il mieux pour „ Israël, leur disoit-il, d'avoir un Maître,

Ans du
Monde
2790.
Av. J. C.
1214.
ABIME-
LECH.

„ ou d'en avoir soixante & dix? Vaut-il
 „ mieux pour Sichem d'être le Siège du
 „ Juge Suprême , ou que ce soit la Ville
 „ d'Hophra (*) „. Ces insinuations eû-
 rent le succès qu'il s'en étoit promis. On
 lui fournit de l'argent. Il prit à ses gages
 quelques scélérats vendus au crime , les
 mena droit à Hophra où il surprit ses Fré-
 res , qu'il fit tous égorger sur une même
 pierre , à la réserve d'un seul nommé JO-
 THAM , le plus jeune de tous , qui fut as-
 sés heureux pour se dérober à sa fureur. Ce
 forfait, qui devoit armer tous les Hébreux,
 ne causa aucun mouvement. On vit pé-
 rir d'un œil tranquile la nombreuse posté-
 rité du dernier Libérateur de la Patrie; on
 laissa croître le pouvoir du Tiran , qui fut
 proclamé Roi à Sichem.

Cependant JOTHAM essaya de faire nai-
 tre dans l'esprit des Sichemites les senti-
 mens de justice & de générosité qu'ils de-
 voient avoir. Il leur adressa un Apologue
 également énergique & judicieux : C'est le
 plus ancien que nous conoissions , quoi-
 qu'en disent les Grecs , qui se vantent
 que cette espèce d'Allégorie est née chez
 eux. „ Les Arbres , leur dit-il , s'assemblé-

(*) GEDEON y avoit demeuré pendant sa vie?
 & c'étoit le séjour des Frères d'ABIMELEC.

„ rent un jour , pour se choisir un Roi.
 „ L'Olivier ne voulut point quitter son
 „ huile & sa graisse , si agréable à Dieu
 „ & aux homes , pour régner sur eux.
 „ Le Figuier refusa de même la souve-
 „ raine autorité , à cause de la bonté
 „ de son fruit. La Vigne préféra à l'em-
 „ pire son jus qui réjouit les Dieux &
 „ les homes. Enfin l'Épine accepta cette
 „ dignité , & leur dit ; venés & retirés
 „ vous sous mon ombre ; sinon que le
 „ feu sorte de l'Épine , & qu'il dévore
 „ les Cèdres du Liban „. Le sens de cet
 Apologue n'étoit pas fort difficile à dé-
 couvrir ; néanmoins JOTHAM osa leur
 parler encore plus ouvertement „ si le
 „ massacre de tous les Enfans de GE-
 „ DEON , (ajouta-t-il) est l'exemple de
 „ la plus noire cruauté & de la plus lâ-
 „ che ingratitude ; si les reproches dont
 „ je vous acable , sont fondés , je sou-
 „ haite qu'ABIMELECH soit en malédic-
 „ tion à ceux de Sichem & de Millo ,
 „ & que ceux de Sichem & de Millo
 „ soient à leur tour en malédiction à
 „ ABIMELECH. Après un discours si har-
 di & si ofensant , JOTHAM s'enfuit à
 Béer , Ville de la Tribu de Juda , où il
 resta sans danger pendant tout le tems
 de la vie de l'Usurpateur.

Elle ne fut ni longue, ni heureuse. Aucune des Tribus ne voulut le reconnoître, & les Sichemites eux mêmes formèrent bientôt le dessein d'expier leur folie par sa mort. GAAL, home puissant en Israel par ses richesses & son crédit, vint se joindre à eux. ZEBUL qui comandoit dans la Ville pendant l'absence du Tiran, feignit d'épouser les intérêts des conjurés, & l'informa secrètement de tout ce qui se tramoit contre sa personne. ABIMELECH vint en diligence avec son armée; il atira GAAL & les Sichemites hors de leurs murailles, les batit, & prit la Ville. Quelques uns des principaux habitans s'étoient retirés dans le Sanctuaire de Berithe; le vainqueur les y assiégea; il fit couper des branches d'Arbres dans un bois voisin, on les entassa autour des assiégés; on y mit le feu, & plus de mille persone périrent misérablement. Il exerça ensuite d'horribles inhumanités sur le reste des Sichemites; leur Ville fut rasée, & l'on y sema du sel, come sur une terre maudite. Ce fut ainsi que ce Peuple infortuné fut puni du choix criminel qu'il avoit fait d'un Tiran, par les mains barbares du Tiran lui même. Mais pour acomplir encore la

dernière partie de l'imprécation de JOTHAM, c'étoit par ces horribles succès que Dieu menoit ABIMELECH à la mort, tel que ces victimes que l'on conduisoit à l'Autel couronnées de fleurs, pour les immoler.

Il formoit de nouveaux projets. Theber Ville de la Tribu de Manassé avoit pris les armes contre lui. Il alla l'assiéger, & la prit en éfet. Mais il y restoit une grosse Tour dans laquelle une partie des Habitans s'étoient réfugiés. ABIMELECH l'attaqua en personne, se flatant de la réduire bientôt en cendres. Comme il étoit au pié de la Tour, une Femme fit tomber une grosse pierre d'en-haut, & le blessa mortellement à la tête. Il eût honte de mourir de la main d'une Femme, & comanda à son Ecuier d'achever de le tuer avec son Epée: Ce qui fut exécuté sur le champ. Terrible exemple des suites funestes de l'ambition. Le nom seul de cet indigne Fils d'un des plus illustres Chefs des Hébreux, souille la liste de leurs Juges.

Après la mort d'ABIMELECH Dieu donna pour Gouverneur à son Peuple TOLAH ^{TOLA} de la Tribu d'Issachar. L'Histoire Sainte ne nous apprend rien des guerres qu'il eût à soutenir, ni des événemens arrivés pendant qu'il jugeoit Israël. On fait

seulement , qu'il remplit ce Poste important pendant vingt trois Ans.

Les Grecs étoient devant Troïe depuis six ans, lorsque JAIR succéda à TOLAH. C'étoit un home riche, de la Tribu de Manassé, au delà du Jourdain. Il étoit Juge depuis quatre ans, lorsque la ruine de Troïe arriva. Arrêtons nous à cette époque célèbre; & parcourons successivement, ce qui s'est passé chez les autres Peuples, pendant les trois cents sept ans écoulés depuis le passage de la Mer Rouge.

LAUSANNE.





S U I T E

*De l'HISTOIRE de Mlle *** écrite par elle
même à une Amie.*

Tu t'étoneras peut-être, ma chère JULIE, en aprenant que la Fortune considérable de mes Parens a été la principale cause de mes malheurs. Oui, ces richesses si généralement enviées & recherchées ont été pour moi un présent funeste, qui a altéré tout le bonheur de ma vie. Sans elles j'aurois passé des jours heureux & tranquilles & je ne me trouverois pas dans les cruelles circonstances où j'ai le malheur de me rencontrer; ma Mère n'auroit pas été dans le cas de me sacrifier à une fatale ambition, qui fait passer mes jours dans l'amertume & dans les larmes. Il faut prendre cette histoire d'un peu loin, pour mieux en conoitre les circonstances.

Mon Aïeul, appliqué au Commerce dès son enfance, & voyant ses Affaires prospérer, pensa un peu tard à se procurer des héritiers, Au bout de quatre ans de Mariage il mourut, laissant un Fils de deux ans & ma Grand-Mère enceinte de six mois. Elle ne survécut pas long-tems à une perte aussi sensible: Le moment de la naissance de son second Fils fut lui de sa mort.

Un Parent prit soin de ces deux Orphelins, moins sans doute par amitié pour eux , que par l'envie de profiter de leurs biens. Il les administra à sa fantaisie & ses Pupils ne purent en avoir raison, que par les voies de la justice. Enfin , après un long Procès , une partie de leurs Biens leur fut ajugée , mais la plus grosse portion servit à enrichir cet infidèle Tuteur & à paier les fraix du Procès.

Cependant les deux Frères s'étant associés , pour faire valoir en comun leurs Fonds , travaillèrent avec tant d'assiduité & de bonheur , qu'ils formèrent bientôt une Maison opulente. Le cadet , qui étoit mon Oncle , prit du goût pour une Demoiselle de la Ville aussi belle qu'amable, mais dont la fortune étoit bornée ; ce ne fut point un obstacle pour lui ; mon Père le pressa même de suivre son inclination , sentant bien que leur fortune étoit assez considérable , d'autant plus , disoit-il , que selon toutes les aparences il ne se marieroit jamais. Deux ans s'écoulèrent , depuis cette union, dans la tranquillité & dans la joie. Les vertus de ma Tante la rendoient chaque jour plus chère à son Epoux & mon Père goutoit toutes les douceurs d'une si charmante Société. Ma Tante eût un Fils , qui étoit tout ce qui paroïssoit manquer encore au bonheur de cette Famille. Cette naissance fut célébrée par une Fete brillante , dont mon Père fit les honneurs .

dans cette même Maison de Campagne, où j'ai fait ta conoissance, ma chère JULIE. Tout ce qu'il y a de considerable dans la Ville y fut invité.

Il y avoit alors, chez un des principaux Négocians de M***** une Dame, nouvellement arrivée de Paris avec une Fille d'une beauté peu comune. Elle se faisoit appeler la Barone De P**. Come l'on cherchoit à procurer des amusemens à ces Etrangères, elles furent conduites là nôtre Maison de Campagne, où mon Père les vit pour la première fois. Il ne pût se défendre de prendre pour Melle de P** l'amour le plus violent, & malgré la différence des conditions, il résolut de mettre tout en œuvre, pour s'unir à elle. Il fit sa cour à Melle De P**, réussit à lui plaire & devint son Epoux. Hélas ! faut-il ma chère JULIE que je sois obligée de te faire le Portrait de cette Dame ! C'est d'une Mère dont je vais parler, mais d'une Mère qui a été également injuste & envers son Epoux & envers sa Fille ! d'une Mère enfin, qui ne s'est plu qu'à faire des misérables.

A peine fut elle dans la maison, que la discorde comença à prendre la place de la paix, qui y avoit toujours régné. Ma digne & respectable Tante devint l'objet de sa haine. Elle la lui fit d'abord sentir par des mépris &

ensuite par une persécution ouverte. Tout ce que ma Tante pût faire pour l'adoucir , ne servit qu'à l'aigrir d'avantage & à exciter de plus en plus son envie.

Ma Mère, enflée de sa qualité, ne tarda pas à prétendre que sa volonté servit de règle, & que mon Père même lui fut subordonné. Il céda par prudence sur des articles indifférens; il en fit demême sur d'autres, qui lui parurent de peu de conséquence, mais elle s'en prévalut & il falut bientôt qu'il cédât par tout. Le coup d'autorité le plus sensible à mon Père & contre lequel il se défendit bien des années, fut sa séparation d'avec mon Oncle, à laquelle il fut enfin obligé de consentir. J'avois alors 6 ans & mon Cousin 9. Nous étions dans la douce habitude de nous voir sans cesse; souvent j'entendois les sages exhortations que ma vertueuse Tante faisoit à son Fils & une partie des leçons qu'il prenoit. Il se faisoit un plaisir de me les répéter, & je m'appliquai à les retenir, sur tout celles de Géographie & d'Histoire, que je possédois déjà beaucoup mieux que toutes les jeunes Demoiselles de mon âge. Ma Mère, qui se faisoit honneur de mes progrès, consentit que je prisse mes leçons avec ce Cousin chéri, en faisant cependant beaucoup valoir auprès de mon Père cette condescendance. Les Maîtres, dont nous profitions en comun, se

rendoient

rendoient alternativement tantôt chez mon Père & tantôt chez mon Oncle. Lorsque c'étoit chez ce dernier, ma Tante se faisoit un devoir d'assister à nos leçons & ne contribuoit pas peu à accélérer nos propres. A 16 ans, mon Cousin passoit pour un Cavalier des plus accomplis, & quoique je n'en eusse que 13 l'on me faisoit l'honneur de me donner aussi quelques eloges.

Depuis la séparation de mon Père & de mon Oncle, l'un & l'autre avoient continué leur même Commerce, mais avec un succès bien différent. Mon Père, constamment heureux, possèdoit des richesses immenses; mon Oncle avoit essuié des pertes considerables & començoit a sentir que ses Affaires se dérangoient. Sa tendresse pour son Fils en étoit alarmée, & son Epouse, à laquelle il cachoit sa situation par ménagement, le surprenoit quelquefois dans des momens de tristesse, qui lui causoient une véritable peine.

La dissolution de la Société de mon Père & de mon Oncle n'avoit point alteré leur amitié réciproque. Ma Mère étoit la seule, qui eût rompu tout comerce avec son Beau-Frère & sa Belle-Sœur, cependant mon Père n'y aloit que rarement, pour ne pas déplaire à sa Femme.

Ma Tante inquiète de la situation de son Epoux, dont elle ne pouvoit pénétrer la

cause, résolut de recourir à mon Père, pour tâcher de s'éclaircir. Elle me donna la commission de lui dire en secret, qu'elle souhaitoit de le voir. Il s'y rendit, & quelques jours après le hazard voulut que mon Cousin & moi fussions les témoins de la conversation que mon Père eût en conséquence avec mon Oncle. Elle étoit trop touchante en elle même & nous intéressoit trop l'un & l'autre pour n'être pas profondément gravée dans nôtre mémoire.

Il y avoit à la Maison de mon Oncle un Jardin assés vaste, qu'il prenoit beaucoup de soin d'embélir. Deux grandes Allées d'Arbres toufus servoient d'avenües à un joli cabinet de verdure, impénétrable aux rayons du Soleil, & où l'on trouvoit toujours une agréable fraîcheur. L'on avoit pratiqué en dehors de ce Cabinet un Banc de gazon, qui formoit deux espèces de Sophas à chaque face, & ne laissoit vuides que les deux entrées aboutissantes aux allées. Dans l'intérieur, une table, des sièges faits exprès, & un lit de repos le rendoient très comode. A l'issüe d'une leçon, mon Cousin & moi allames faire un tour de Jardin. Nous enfilames l'une des allées aboutissantes au Cabinet. Lorsque nous en fumes proche, il nous prit envie de nous asseoir & nous nous plaçames sur le premier banc vis à vis de nous, en dehors du

Cabinet. A peine fumes nous assis , que nous entendimes la voix de mon Oncle , qui disoit , *puisque vous avés quelque chose à me comuniquer , & que vous souhaitez n'être pas interrompu , entrons dans ce Cabinet , nous y serons plus comodément.* Ils s'avancèrent en même tems , par l'Allée oposée à celle que nous avions prise. La curiosité nous engagea à garder le silence. Nous ne perdimes pas un mot de leur conversation. Ce fut mon Père qui débuta , à peu près en ces termes :

Vous savés , mon cher Frere , combien je vous ai toujours aimé , & combien nôtre séparation a couté à mon cœur. Hélas ! l'amour de la paix m'a contraint malgré moi à y consentir. Une Epouse trop impérieuse m'a obligé à ce sacrifice. Mais quoique cela nous ait mis dans le cas de nous voir moins fréquemment , mes sentimens pour vous & pour ma chère Sœur vôtre digne Epouse n'en ont point été alterés. Si vous aviés été témoin de tout ce que j'ai ta bé de fuire pour détruire l'injuste prévention de ma Femme envers ma Belle. Sœur & pour la ramener à son égard à des sentimens raisonnables , vous seriez convaincu. . . . Mon cher Frere , dit mon Oncle en l'interrompant , je n'ai jamais douté de vôtre façon de penser ; je suis plus que persuadé , qu'il n'a pas dépendu de vous de perpétuer ces jours heureux , où nous pouvions continuellement jouir de nôtre amitié réciproque. La

Providence n'a pas permis que je goutasse long-tems une félicité si parfaite. Elle m'a acordé une Epouse vertueuse, un Fils selon mes desirs ; peut-être aurois je abuse de tant de graces, si j'eusse encore eû la douceur de vivre avec un Frère, que je n'ai cessé d'envisager com: un autre moi meme. Un profond soupir acompagna ces dernières paroles. Mon Père le remarqua & en fut touché : Cela donna lieu de sa part à une éfussion de cœur, dans laquelle il lui fit conoitre d'une manière sensible, combien il étoit plus malheureux que lui. Il raconta divers traits de ma Mère, qui ne pouvoient que le chagriner extrêmement. Mais vous, ajouta mon Père, qui avés une Epouse, qui loin de vous occasioner jamais la moindre peine, vous procure chaque jour de nouveaux Sujets de satisfaction, d'où peut venir ce fond de tristesse que vous ne pouvés plus depuis quelque tems dérober aux regards de ceux qui vous aiment le plus. Je ne vous dissimulerai pas que vôtre Epouse en est allarmée & que c'est à sa prière que je me suis chargé de pénétrer un secret que vous vous obstinés a lui cacher. Mon cher Frère, m'a t-elle dit, c'est à vous que j'ai recours. Au nom de vôtre amitié pour vôtre Frère & pour moi, tâchez de me rendre une tranquillité dont ma tendresse pour mon Epoux m'empêche de jouir. Elle vous est conïe, cette tendresse, vous en avés été le témoin pendant plusieurs an-

nées, & loin de diminuer, elle auroit pris encore de nouvelles forces s'il eût été possible. Cependant un chagrin secret le dévore; il s'efforce vainement à le cacher aux yeux d'une Epouse trop acoutumée à lire dans le fond de son cœur. Ne dois-je donc pas partager ses plaisirs & ses peines? Me serois-je rendue indigne de sa confiance? Si un juste sujet de douleur s'est emparé de son ame, dois-je l'ignorer? Dans le sein de qui veut-il verser ses chagrins, s'il refuse de m'en faire la dépositaire? Amitié cruelle, qui veut seule porter un fardeau qui l'acable, & que mon devoir m'appelle à soutenir avec lui! Mais que dis-je, mon devoir! C'est mon cœur qui m'en fait une loi: Trop uni au sien, ils ne doivent, ils ne peuvent être frappés l'un sans l'autre, & tant que la cause de la plaie me restera inconnue, je la sentirai mille fois plus vivement. Hélas! si j'avois eû le malheur de lui déplaire, s'il y avoit quelque chose dans ma conduite qu'il n'approuvat pas, pourquoi balancerait-il à me le faire conoitre? Douteroit-il un instant de mon empressement à me soumettre à toutes ses volontés? Au nom de Dieu, mon cher Frère, je le répète, tachés d'éclaircir mes doutes & de me tirer d'une incertitude qui est pour moi l'état le plus affreux. Voilà mon cher Frère, ajouta mon Père, un précis de ce que cette tendre Epouse m'a dit: Que ne l'avez vous entendue elle même! Quelles graces touchantes n'avoient pas

dans sa bouche ces expressions du sentiment ! Ô que la Vérite & la Vertu ont de force quand elles sont les Interprètes du cœur ! Je me jéins à ma Sœur , pour vous conjurer mon cher Frère , de ne pas nous cacher plus long-tems l'état de vôtre ame ; peut être par nos efforts réunis , pourrons nous adoucir vos peines.

Mon Oncle avoit écouté dans un profond silence , tout ce que mon Père venoit de dire ; il le garda encore quelques instans , & le rompit en ces termes :

Ma tendresse pour une Epouse , qui en est si digne , m'a empêché de lui ouvrir mon cœur. J'ai craint de lui causer du chagrin inutilement , & j'aurois souhaité être asses maitre de moi , pour lui paroître toujours également satisfait ; mais sa vie même & celle de mon Fils augmentant ma douleur , c'est précisément lorsque j'étois auprès d'eux , que je pouvois le moins la contenir. Depuis que j'ai comercé seul , j'ai essüé des pertes très considerables , par une enchainure d'événemens malheureux , qu'il étoit aussi difficile de prévenir que de prévoir. Rien ne me réussit , & je me trouve à la veille d'être réduit dans un état fort au dessous de la médiocrité. Je n'en suis touché que pour mon Epouse & pour mon Fils ; je ne puis supporter l'idée de les voir peut-être l'un & l'autre dans l'indigence , & je ne puis cependant me dissimuler à moi même , que ce triste sort les atend , si je continue à éprouver la

Fortune aussi contraire qu'elle me l'est depuis quelque tems.

Il fit alors un détail de la plûpart des pertes qu'il avoit souffertes, & fit conoitre à mon Père le fond de s. s. Affaires. Ils raisonnèrent ensemble sur les moïens de les rétablir & trouvèrent un expédient pour tirer parti d'un mauvais Débiteur sur le point de faire une banqueroute frauduleuse. *Au reste, lui dit mon Père, je ne peux point me borner avec vous à une compassion stérile. Je suis en état de rétablir vôtre fortune au point où elle étoit avant vos malheurs, sans en être le moins du monde incommodé, & je ne balancerois pas à le faire sur le champ, si je n'apréhendois que ma Femme ne s'en aperçût. Pour éviter toute querelle avec elle, je ne vous remettrai ces somes que petit à petit. Aujourd'hui je me bornerai à un Billet de 100 mille Livres, que j'ai prêtées à un Ami & dont je puis disposer sans crainte. Dans peu, je pourrai avec la même facilité, vous remettre des somes plus considerables. Que la joie renaisse donc chez vous, mon cher Frère; bannissés jusques à la moindre inquiétude & allons apprendre à ma chère Sœur le sujet de vos peines & la satisfaction que je ressens de pouvoir les dissiper. Quant à mon Neveu, j'ai des vûes sur lui. Je n'ai qu'une Fille, qui selon toutes les aparences sera la plus riche Héritière de la Province, puisqu'outre mes biens, elle en aura encore beau-*

coup de sa Mère. Elle est élevée avec votre Fils ; ils se sont aimés dès la plus tendre enfance, & je vois avec plaisir que leur amitié va chaque jour en augmentant. Lorsqu'ils seront en âge, elle se changera aisément en amour, & nous les unirons par un Mariage, qui ne pourra qu'être généralement approuvé. Ils semblent en effet nés l'un pour l'autre, & ma Femme elle même, malgré sa prévention contre sa Belle Sœur, paroît déjà ne mettre aucune différence entre sa Fille & son Neveu. Mais allons vers ma Sœur, ramenons la joie dans son ame ; je me reprocherois tous les momens d'inquiétude que nous pourrions encore lui laisser passer.

(*La suite le Mois prochain.*)





EXTRAIT

De ZELMIRE, Tragédie, par M. DE BELLOY.

La Scène est dans l'Isle de Lesbos, près de la Ville de Mytilene.

LÉ Théâtre représente d'un côté la porte d'un Temple, un Tombeau entouré de ciprés & de rochers. De l'autre des arbres entre lesquels est le chemin de la Ville de Mitylène ; au fond on voit la Mer.

Acte Ier. ZELMIRE apprend à EMA son amie, qui arrive de Samos, tous les malheurs que sa Patrie a éprouvés pendant son absence. POLIDORE Roi de Lesbos & Père de ZELMIRE, a été détrôné par AZOR son Fils, jeune Prince ambitieux, l'Idole du Peuple & de l'Armée,

„ Unissant, sous les traits d'un visage enchanteur,
 „ Le froid de la prudence au feu de la valeur :
 „ Rassemblant des Héros tous les talens sublimes,
 „ Dangereuses vertus, souvent Mères des crimes.

Ce Fils impie avoit formé le projet de lais-

fer périr POLIDORE de faim & de misère dans la prison où il le tenoit renfermé. ZELMIRE, qui connoît l'ame cruelle de son Frère, n'avoit imaginé qu'un moyen de sauver POLIDORE; c'étoit d'approuver en apparence la révolte d'Azor, *Tu fais*, dit-elle à EMA,

- „ Tu fais que les mortels, vertueux ou coupables,
 „ Dans les autres toujours pensent voir leurs sem-
 „ blables ;
 „ AZOR me crut sans peine un cœur dénaturé.

En éfet ZELMIRE aiant sù s'introduire dans la prison, y trouva son malheureux Père rendant les derniers soupirs :

- „ J'écoutai la Nature ; elle vint m'inspirer
 „ D'oser changer ses Loix pour la mieux honorer ;
 „ Son trouble imperieux ne conoit point d'obsta-
 „ cles,
 „ La Nature allarmée enfante des miracles :
 „ Du lait que pour mon Fils elle avoit destiné,
 „ Mon sein même a nourri mon Père infortuné.

Un Thrace la surprit en ce moment :

- „ Mais l'inflexible airain de l'ame la plus dure
 „ S'ébranle & s'amollit au cri de la Nature.

Ce Garde, atendri d'un spectacle si tou-

chant , fournit à ZELMIRE les moïens de sauver son Père. Elle l'a caché dans le tombeau des Rois , où il respire depuis trois jours ; elle l'y nourrit des dons qu'elle feint d'offrir aux Dieux dans le Temple voisin. Pour tromper les recherches d'AZOR , elle lui a fait croire que son Père, enlevé par des amis, s'étoit réfugié dans un autre Temple consacré à Cères , où quelques Partisans du Monarque détrôné se défendoient contre l'Usurpateur. AZOR furieux a fait mettre le feu au Temple , & ZELMIRE , cruel complice de cet horrible attentat , n'en a été que plus chérie de son Frère & du Peuple rebelle. Cependant la nuit même, qui précède l'action de la Pièce, AZOR a été assassiné dans sa Tente par une main inconüe. ZELMIRE vient apprendre ce nouvel événement à l'infortuné POLIDORE , qui s'écrie :

- „ Dieux ! faut-il que mon Fils , ma plus chère es-
 „ pérance ,
 „ Ne me laisse en mourant pleurer que sa naissance
 „ ce. . . .
 „ Quand tu me l'as donné , Ciel , devois-je m'at-
 „ tendre
 „ Que j'aurois pour sa mort des graces à te ren-
 „ dre ?

Cette mort redouble les dangers du Roi.

Son Fils avoit autorisé la rébellion du précieux prétexte que **POLIDORE** atendoit à ses jours. Des que le Peuple saura que **POLIDORE** est vivant & **AZOR** assassiné, il ne doutera plus que la mort du Fils ne soit le crime du Père. Telles sont les fraieurs de **ZELMIRE**, & la suite fait voir combien elles étoient fondées. Elle détermine donc **POLIDORE** à fuir avec elle. **ANTENOR** est nommé Régent du Roïaume; elle lui demandera des Vaisseaux pour se retirer à Troie auprès d'**ILUS**, son Époux, & elle sauvera facilement son Père dans la foule de ceux qui la suivront. **POLIDORE** est pénétré de la générosité de **ZELMIRE**, qui ajoute à tant de marques de tendresse, le courage de souffrir le soupçon d'un parricide. Elle répond :

„ Que fait la Renommée au cœur qui la dément ?
 „ En paix avec soi-même on la brave aisément ;
 „ Mais on souffre en tremblant sa faveur infidèle,
 „ Lorsqu'un témoin secret vient déposer contre
 „ elle.

EMA, qui veilloit à Pentour pendant cet entretien, vient anoncer qu'**ANTENOR** & les Chefs de l'armée s'avancent vers le Temple. **ZELMIRE** éfraïée renferme son Père dans le tombeau & se retire, en ordonnant à **EMA** d'observer tout ce qui va se passer.

„ Dieu , dérobe mon Père à cent périls divers ,
 „ Laisse encor ton image en ce triste Univers :
 „ Acorde à nos besoins cette faveur insigne ,
 „ Et ne regarde pas si le monde en est digne.

ANTENOR refuse la Courone que le Peuple & l'Armée lui ofrent. Il la conserve au Fils de **ZELMIRE**, enfant encore au berceau ; il se contente du titre de Régent du Roiaume. Cette générosité aparente, qui en impose même au Spectateur, fait bientôt place au développement du caractère le plus odieux.

ANTENOR a été conduit par son ambition à ses premiers forfaits. C'est lui qui a divisé **POLIDORE** & son Fils. Il croit le Père immolé & il a lui-même assassiné **AZOR**. Mais au moment qu'il le frapoit, il a entendu des Soldats acourir vers la tente, il s'est vû contraint de fuir ; il frémit qu'**AZOR** mourant n'ait eû le tems de l'acuser, & c'est la nécessité de couvrir ce premier crime, qui lui fait comettre tous ceux que l'on va voir dans le cours de la Pièce. Il n'y avoit pas de milieu ; il falloit qu'il se livrat lui même au suplice, ou qu'il y échapat à force d'impostures. Cruelle extrémité d'une ame une fois abandonnée au crime !

Ce fourbe ne se confie à **RHAMNE's**, Général des Armées de Lesbos, que parce qu'il ne peut se passer d'un complice. Il choisit

pour son seul Confident cet home qui lui doit tout & dont la destinée dépend de lui. RHAMNE'S est en éfet un Courtisan intéressé, qui voudroit parvenir à la fortune par des voies honorables, mais qui ne se refuse pas aux moïens honteux, quand ce sont les seuls qui peuvent le conduire à son but. D'ailleurs ANTENOR se promet bien de se défaire de son Confident dès qu'il n'en aura plus besoin. Son projet pour n'être pas soupçonné de l'assassinat d'AZOR, est d'en imposer au Peuple par le refus de la Courone. Il faudra bien, quand il en sera tems, faire disparoitre le jeune enfant à qui il done le nom de Roi & dont il est héritier. En second lieu il veut acuser quelqu'ancien ami de POLIDORE, & le faire périr come meurtrier d'AZOR. Il charge RHAMNE'S de rechercher avec soin quels sont ceux qui ont pu entrer dans la tente au moment où le jeune Prince expiroit. Voici quelques uns des Vers qui peignent cette ame profonde & barbare.

- „ J'ai fondé ma grandeur sur l'estime publique,
- „ D'un sage Usurpateur, utile Politique :
- „ Je feins de fuir un Trône où tendent tous mes
„ pas ;
- „ J'adore des Dieux vains que mon cœur ne croit
„ pas ;
- „ Et tu vois que la Cour & le Peuple & l'Armée,

- „ De cent titres divins chargent ma renommée ;
 „ Mon nom n'est prononcé qu'entoure de vertus...
 „ L'intérêt est le nœud , la chaine qui nous lie ,
 „ Ce Dieu des Courtifans me répond de ta foi ;
 „ Ce Dieu des Souverains te répondra de moi.

Acte II. ZELMIRE , trompée come tout le Peuple par les fausses vertus d'ANTENOR , vient aprendre à son Père que ce Prince a refusé généreusement la Courone. Elle veut lui confier la destinée du Roi. POLIDORE y consent ; il a été abusé lui même par ce traître , qui l'avoit averti des complots d'AZOR , quand il n'étoit plus tems d'y mettre obstacle. On frémit de cette résolution du Père & de la Fille , lorsqu'EMA anonce le Soldat Thrace qui avoit aidé ZELMIRE à sauver son Père de la prison. Il avoit eû le secret de s'en excuser auprès d'AZOR , & de lui ôter tout soupçon sur sa fidélité. C'est lui qui , chargé de quelque message par ce jeune Prince , revenoit à sa tente au moment où ANTENOR le poignardoit. AZOR , en mourant ne lui a demandé d'autre secours , que de l'aider à laisser un monument de tous les crimes d'ANTENOR , qui seul l'avoit rendu parricide , & qui l'en punissoit. Il a laissé au Soldat un écrit de sa main , tracé de son propre sang , & il est mort avec la joie d'apprendre que son Père n'avoit pas été la victime de ses fureurs. PO-

LIDORE verse des larmes sur la mort de son
Fils :

„ ANTENOR m'a coûté ta vie & ta vertu ,
„ O pertes pour mon cœur également cruelles !

Il veut sur le champ montrer l'écrit à l'Armée, & immoler ANTENOR. Le Soldat s'oppose à ce dessein, aussi bien que ZELMIRE. Il dit qu'il n'a osé apporter en plein jour la Lettre d'AZOR au milieu de tant de traitres, dont il est obsédé. Il doit dans la nuit la remettre à ZELMIRE. Il annonce d'ailleurs qu'on se prépare à renvoyer la Princesse à ILUS. Il en conclut qu'il faut persister dans la première résolution, se retirer à Troie, revenir avec ILUS & une Armée, & qu'alors on fera paroître l'écrit d'AZOR, auquel la perfidie d'ANTENOR & de RHAMNES sauroit peut être échaper, si ceux qui le montreront aux yeux du Peuple ne sont soutenus par la force. Cette raison & plusieurs autres, font leur effet. Le Soldat sort pour disposer tout à la retraite de POLIDORE. Ce bon Roi fait cette réflexion sur le zèle du Soldat :

„ Quels sentimens, ma Fille, en cette humble for-
„ tune !
„ O leçon pour les Grands, trop vaine & trop co-
„ mune !

- „ A ces derniers humains , quel Roi vient s'abaiss-
 „ fer ?
 „ Quand ils sont malheureux , daignons-nous y
 „ penser ?
 „ Nos yeux remarquent-ils leur obscure existence ?
 „ Leur zèle la prodigue à nôtre indifférence ;
 „ Et loin de se venger de nos mépris honteux ,
 „ Ils sont homes pour nous quand nous souffrons
 „ come eux.

Le Soldat revient anoncer ANTENOR , qu'EMA retient ; on renferme POLIDORE. Le Tiran , paré des dehors de la vertu , reproche à ZELMIRE le meurtre de son Père , lui déclare qu'il ne souffrira point que son Fils ait devant ses yeux l'exemple d'une Mère si coupable , & qu'il faut qu'elle se décide à partir dès le lendemain pour Troye. Il la menace de la colère d'ILUS , jeune Prince vertueux , qui conoit à peine le cœur de ZELMIRE , & qui a été obligé de la quitter peu de jours après son Mariage , pour retourner à Troye & défendre son Père , ataqué par des Peuples voisins. ZELMIRE essaie d'obtenir qu'on laisse partir avec elle quelques amis. ANTENOR le refuse & lui dit, qu'il visitera lui même les Vaisseaux qu'il lui acorde. Elle tremble pour son Père. On anonce ILUS, dont les Vaisseaux paroissent ; mais ce jeune

Héros, qui croit venir à la Cour de son Beau-Père, prend les devans sur un Esquif léger. Il ignore tous les malheurs arrivés à Lesbos depuis sept jours. Il paroît devant ANTENOR avec un seul ami. Il court à ZELMIRE, demande à voir POLIDORE. On lui apprend la mort tragique de ce Prince, & la part que ZELMIRE a eüe dans cet affreux parricide. Il ne peut se le persuader. Il interroge ZELMIRE. La Princesse, qui voit son mari seul au milieu de tous les ennemis de son Père, & surtout des Thraces, Gardes ordinaires d'ANTENOR & vendus à tous ses crimes, est obligée, pour ne pas exposer POLIDORE, de se charger aux yeux d'ILUS, du forfait dont elle se voit acufée.

(*Elle dit à part.*)

„ Mon cœur, immole-toi, la cause en est trop
„ belle !

(*à Ilus.*)

„ Oui, réduite à choisir de mon Père ou d'AZOR....
„ Ce que j'ai fait enfin, je le ferois encor.

Cet aveu met en fureur le vertueux ILUS. Il abandonne sa Femme, menace Lesbos de sa vengeance, & court redemander son Fils au Peuple assemblé. ANTENOR le suit. ZELMIRE ordonne à EMA de courir sur les pas d'ILUS, & de l'instruire en secret. Elle sort

en se flatant que son destin va changer, & qu'ILUS une fois éclairé sur son innocence, va devenir le Libérateur de POLIDORE. Cette Scène a fait la plus vive impression sur les Spectateurs, qui ne peuvent s'empêcher de prendre un tendre intérêt à la cruelle situation d'ELMIRE. Quoique l'on tremble des périls auxquels elle s'expose, on voit avec autant de plaisir que d'admiration, que la vertu continue à l'emporter dans cette ame héroïque sur toute autre considération.

Acte III. ANTENOR seul réfléchit sur la nouvelle situation où il se trouve. Le Peuple le couronne malgré lui & rend à ILUS son Fils privé du Diadème. ANTENOR perd donc l'otage dont il avoit besoin. Si ces crimes sont un jour découverts, si AZOR a parlé en mourant, & que les témoins de cet attentat profitent de la présence d'ILUS pour le révéler, que deviendra-t-il ? Ce danger l'épouvante. Il se détermine à tâcher de se défaire d'ILUS, qui prêt à partir a laissé son escorte sur ses Vaisseaux :

„ Lui mort, son Fils me reste & je peux braver

„ Troye :

„ Je ne crains en un mot qu'ILUS dans l'Univers ,

„ Et par un crime heureux les autres sont couverts.

Il desireroit fort de trouver un moment

pareil à celui où il a immolé AZOR. Le hazard semble le lui offrir. ILUS vient sur le rivage avec EURIALE , déplorant son malheur , & la situation désespérante d'un amant , qui ne trouve plus qu'un monstre dans l'objet dont il faisoit sa Divinité. EURIALE lui dit que ZELMIRE a fait demander par EMA , un secret entretien. ILUS , que l'aveu de ZELMIRE a convaincu , refuse de l'entendre & envoie EURIALE presser le départ de son Fils qu'il attend. ANTENOR saisit le moment où ILUS est seul ; il vient pour le poignarder. ZELMIRE , qui acouroit sur le rivage pour s'expliquer avec ILUS , arrive , voit le poignard levé , vole , & l'arrache des mains d'ANTENOR ; ILUS se retourne , voit le fer dans la main de ZELMIRE. ANTENOR profite de cette situation avec une présence d'esprit singulière. Il saisit le bras de ZELMIRE , & l'accuse d'avoir voulu assassiner son mari. ZELMIRE à ce comble d'atrocité tombe évanouie. Son faiblissement , la persuasion où ILUS est encore qu'elle a livré son Père à la mort , l'audace d'ANTENOR , sa réputation de vertu , tout dépose contre ZELMIRE. ANTENOR à tout événement court appeler sa garde. On espère que ZELMIRE revenant à elle pourra s'expliquer : Au moment qu'elle va parler , ANTENOR revient avec ces Thraces. Elle l'accuse avec indignation du crime

dont il l'a chargée. ANTENOR s'en justifie avec le calme paisible de l'innocence la plus pure. Acuse moi donc aussi , lui dit il , d'û meurtre de ton Père. ZELMIRE ne peut répondre. Elle prie son mari de faire descendre les Troiens sur le rivage , de ne pas abandonner un gage précieux qu'EMA peut remettre entre ses mains. ILUS & ANTENOR croient qu'elle parle de son Fils. On emmene ZELMIRE. ANTENOR en la suivant promet , par un *à parte* , de nouveaux coups au malheureux ILUS. Ce jeune Héros , resté seul , se rappelle que ZELMIRE a souvent regardé le tombeau. Y cacheroit elle un complice ? Courons y le fer à la main. Hélas ! si la cendre de POLYDORE y reposoit , *je pourrois l'abreuver du sang d'un traître !* Il prononce ces mots à la porte du tombeau ; il y va entrer. Un bruit soudain l'arrête. La porte s'ouvre. POLIDORE a reconnu la voix d'ILUS , il vient à lui. ILUS l'aperçoit & s'écrie , ZELMIRE *est innocente*. Il ordone à EURIALE , qui survient , de faire descendre ses Soldats. EMA acouroit pour défabuser ILUS , mais elle s'aplaudit d'être prévenue. Elle lui annonce que le Soldat Thrace l'attend vers la porte de Mars pour lui remettre l'écrit d'AZOR. ILUS fait ordoner au Soldat de se rendre au rivage. POLIDORE veut aller combattre pour délivrer sa Fille. ILUS s'y oppose. Vous ferez reconnu

tous les coups se tourneront sur vous. POLIDORE répond, pour déterminer ILUS, qu'il combatra parmi les Troïens habillé & armé come eux. Voici quelques vers qui ont beaucoup réuffi :

- „ Je fens sous les glaces de l'âge ,
 „ Le feu de mon amour rallumer mon courage.
 „ Malgré mes fens flétris je retrouve mon cœur ,
 „ Et mes bras énervés reprènent leur vigueur.
 „ Hélas ! ce tendre foin de défendre fa race ,
 „ A l'être le plus foible inspire quelqu'audace. . . .
 „ Près de vous combatant fans éclat ,
 „ Souverain détrôné je ne fuis qu'un Soldat.

Acte IV. ZELMIRE arrive délivrée par les Troïens. ILUS combat encore près la porte de Mars pour enlever son Fils. EURIALE veut conduire ZELMIRE sur les vaisseaux où l'on a retenu POLIDORE. Tout à coup on entend des cris ; on voit des renforts qui vont envelopper ILUS. ZELMIRE fait voler tous les Troïens à son secours. Elle observe de loin le combat ; elle voit le prémier avantage , & ensuite la défaite d'ILUS que le nombre acable. Elle tombe dans les bras d'EMA. Un Troïen échapé du combat se retire dans le tombeau. EMA & ZELMIRE ne peuvent voir ses traits, que son calque & sa situation leur déroberent. ZELMIRE s'aplaudit de ce que son Père n'est

plus dans ce tombeau, où l'on pourra chercher le Troien. En éfet RHAMNE's arrive, cherche des yeux le vaincu qu'il poursuit, & croiant qu'il a fui jusques dans les vaisseaux Troiens, il ordone d'y mettre le feu. ZELMIRE frémit pour son Pére, qu'elle croit sur les mêmes vaisseaux. Elle arrête RHAMNES & ses Soldats, leur dit que le Troien n'est pas allé si loin, qu'elle l'a vû. A la première représentation elle indiquoit nettement l'asile du Troien. Depuis, l'Auteur le fait deviner à RHAMNE's sur le trouble de Zelmire. Les avis sont partagés sur ces deux leçons différentes. Peut-être y auroit-il une troisième manière à préférer. En éfet le Troien est POLIDORE lui même qui est descendu des vaisseaux après ILUS, & malgré sa promesse. L'amour paternel l'a emporté sur tout. Il est venu combatre ; & aprenant qu'on avoit déjà forcé la Tour où ZELMIRE étoit enfermée, il venoit l'attendre dans le tombeau, où on lui disoit qu'elle devoit se rendre. ZELMIRE livre donc son Pére, lorsqu'elle veut le sauver. C'est peut-être la situation la plus pathétique de la Pièce. Combien ne perd-t-elle pas de sa force, si ZELMIRE ne découvre la retraite du Troien que par des regards inquiets. Il est vrai qu'elle ne doit pas sans répugnance livrer un innocent pour sauver son Pére ; mais à toute extrémité c'est son devoir. Il est pos-

sible à l'Auteur de rendre le danger du Père plus pressant, & de faire mieux sentir que le Troien ne court pas danger de la vie, afin que le Spectateur voie sans déplaisir que ZELMIRE ne sacrifie que la liberté du Troien à la vie de son Père. Voilà le vœu des Connoisseurs.

RHAMNE'S veut faire entrainer POLIDORE aux yeux du Tiran. ZELMIRE se jette au devant des Soldats. Ce sont des Lesbiens, Sujets de POLIDORE, qui n'ont pas la cruauté des Thraces. Elle les prie avec les plus tendres instances, elle prend RHAMNE'S par son foible. On se souvient que dans le premier Acte il a fait voir une ame intéressée, mais peu faite au crime :

- „ RHAMNE'S, un rang illustre a flaté tes souhaits ;
 „ Mais tu n'as point vieilli sous le joug des forfaits ,
 „ L'exemple d'ANTENOR , ses succès détestables ,
 „ Auront pû t'entraîner sur ses traces coupables ;
 „ Quelque prix qu'à tes vœux sa faveur puisse
 „ offrir ,
 „ Ferons-nous moins pour toi , si tu veux nous
 „ servir ?
 „ Epure ta grandeur & la rend légitime ;
 „ Obtiens par la vertu ce que tu dois au crime.

(à Polidore)

„ Seigneur, il s'attendrit.

Elle tombe aux genoux de RHAMNE'S.

ANTENOR arrive avec les **Thraces** & **ILUS** enchainé. Tout change. **RHAMNE's** est forcé de livrer **POLIDORE**. **ANTENOR** éfraié au premier aspect, se rassure & remplit son projet du premier Acte en acufant **POLIDORE** lui-même du meurtre d'**AZOR**. Toutes les apparences font contre **POLIDORE**; son Fils l'avoit acufé de son vivant d'avoit voulu atenter à ses jours. Ce Fils est affassiné, & le Père qu'on croïoit mort reparoit: Circonstances qu'**ANTENOR** fait valoir avec l'adresse la plus persuasive, soutenüe d'ailleurs de la réputation de probité qu'il s'est faite. Il fait conduire **POLIDORE**, **ZELMIRE** & **ILUS** devant le Peuple pour être jugés. **ILUS** le menace de l'y confondre. On entrevoit qu'il a l'écrit d'**AZOR**. Mais cette menace done de la défiance à **ANTENOR**; il anonce qu'il va prendre des précautions cachées, & l'Acte finit en laissant le Spectateur dans cette cruelle perplexité.

Acte V. **ILUS** & **EURIALE** sont conduits seuls au Peuple. **ANTENOR** a fait condanner d'avance **POLIDORE** & **ZELMIRE**, come meurtriers de ce jeune **AZOR**, l'Idole des Lesbiens. **ILUS** anonce que leur mort est déjà prononcée, & que **RHAMNE's** l'aïant fouillé, lui a enlevé l'écrit d'**AZOR**. **ANTENOR** arrive, il feint d'être atendri du fort de ses Victimes; il dit à **ILUS**:

- „ L'Arrêt est rigoureux , ne l'imputez qu'à vous.
 „ Si , d'y mêler ma voix vous m'eussiez laissé mai-
 „ tre ,
 „ L'indulgente pitié l'eût adouci peut-être.
 „ Après tous les afronts dont vous m'avez chargé ,
 „ Je vais gémir encor de me voir trop vengé.

ILUS lui répond avec la plus grande hauteur, & sort pour aller entendre son Arrêt. ANTENOR dit à RHAMNE'S, qu'ILUS ne mourra point, & qu'il s'en fait un Otage contre les Troyens. Il se félicite du succès de tous ses crimes, & surtout de la manière dont il a séduit le Peuple, en faisant renouveler l'ancien usage d'immoler les meurtriers des Rois, par la main du Chef des Guerriers, avec l'appareil d'un sacrifice, & sur le tombeau même des Souverains. Ce Fanatisme ajoute à la fureur du Peuple déjà irrité à l'excès contre les assassins d'AZOR :

- „ Tel est l'art de régir ces crédules humains
 „ Qui, fermes dans le pli que leur donent nos
 „ mains ,
 „ Aveugles instrumens du Héros qui les guide ,
 „ Avec un esprit foible ont un cœur intrépide ,
 „ Qu'au nom de la Patrie on rend séditieux ,
 „ Qu'on mène au sacrilège avec le nom des
 „ Dieux.

Le Peuple paroît avec les deux Victimes

POLIDORE & ZELMIRE. Cette malheureuse Princeſſe ſ'abandonne à tout ſon défefpoir dans l'imprécation la plus forte, dont voici les derniers vers qu'elle adreſſe à ce Peuple parricide :

- „ Que vos Fils arrachés de leurs berceaux brifés
 „ Soient à vos yeux mourans ſur la pierre écrasés
 „ Que l'Enfer ſoulevant les abimes des ondes
 „ Faſſe écrouler vôtres Isle en ces flames profon-
 „ des ;
 „ Qu'il dévore à jamais ce monſtre furieux,
 L'opre des mortels & la honte des Dieux.

ANTENOR ordonne à RHAMNE's, come au Chef des Guerriers, de prendre le fer ſacré & de venger AZOR ſur ſon meurtrier. RHAMNE's prend le fer, le lève ſur POLIDORE, & ſe retournant tout à coup frappe ANTENOR lui même. Les Soldats veulent ſe jeter ſur RHAMNE's ; ils ſont arrêtés par les Prêtres & ſurtout par le Billet d'AZOR, que RHAMNE's déploie & lit. Tout le Peuple eſt confondu, atendri ; les Thraces même qui étoient les plus atachés à AZOR, n'en deviennent que plus furieux contre ANTENOR. On emporte ce Monſtre expirant. Tout tombe aux pieds du Roi. ZELMIRE jouit de ſon triomphe. RHAMNE's a fait délivrer ILUS. Il arrive pour combler la joie de ſa tendre épouſe ; il

voit que le Billet enlevé par RHAMNE's est précisément ce qui a achevé de déterminer cette ame chancelante ; sûr de convaincre ANTENOR, RHAMNE's n'a plus balancé à le punir. Jusques-là il le conoissoit assez pour craindre les dangereuses ressources de son génie inépuisable. La Pièce finit par ces quatre vers de POLIDORE :

„ Justes Dieux , pour ma Fille , éxaucez mes sou-
 „ haits ;
 „ Je n'ai pas à jouir longtems de ses bienfaits ,
 „ Vous mêmes chargez vous de ma reconnoissance ,
 „ Dans le cœur de son Fils, mettez sa récompense.



A V I S.

LE Magistrat de la Ville d'Yverdon, Canton de Berne en Suisse, atentif à protéger & à encourager tous les Etablissmens utiles, principalement ceux qui sont relatifs à l'Education de la Jeunesse, a depuis plusieurs années mis son Collège sur un pié qui le fait distinguer, par l'habileté des Maitres qui y enseignent & surtout de M. DE CREZ, où l'on instruit les jeunes gens dans la plus belle Littérature, Françoisse, Grèque & Latine.

Par un éfet de la même attention, il se trouve dans cette Ville de très habiles Maitres pour la Danse, la Musique, l'exercice des Armes, l'Ecriture, les Principes du dessein &c. Mais ce Louable Magistrat poussant encore plus loin ses soins pour faciliter, tant aux jeunes Gens de la Ville,

qu'aux Etrangers, que les agrémens du Lieu y attirent, l'étude des Sciences & des Beaux Arts, a jetté les yeux sur M. le Professeur DE FELICE, demeurant à Berne depuis plusieurs Années, très connu dans la République des Lettres, tant par ses Ouvrages Philosophiques & Mathématiques, que par ses Ouvrages Périodiques. Il l'a gracieusement invité à aller s'établir dans leur Ville & a y former une Pension où l'on puisse trouver réunies toutes les Instructions essentielles à une belle Education. M. le Professeur DE FELICE, très sensible aux marques distinguées de l'estime de ce Magistrat, a accepté ses ofres généreux & se propose d'ouvrir cette Pension sur la fin de ce Mois : Voici les conditions qu'il s'engage de remplir & ce qui doit se trouver dans sa Pension, suivant le Programme qu'il a publié en François & en Allemand :

Des Logemens meublés convenablement, entretenus avec propreté, & bien chauffés en hiver : Une table abondante pour les deux repas ordinaires, le diner & le souper, outre un déjeuner. On fera attention à la propreté des pensionnaires, tant pour leur corps, que pour leurs habits; mais on veillera sur tout scrupuleusement sur leur conduite, leur dépense, leurs habitudes, leurs mœurs, & leurs études.

Il y aura tous les jours dans la Pension cinq heures destinées aux leçons; savoir trois heures de la matinée, & deux heures de l'après midi, dont chacun pourra profiter, suivant sa vocation, son état, & ses vûes particulières.

Ces leçons comenceront toutes les années le 12^{me} Novembre, & elles se suivront en forme de cours réguliers, come dans les Académies. Tous les Samedis seront destinés à s'informer des progrès des Pensionnaires par un exercice raisonné sur ce

110 JOURNAL HELVETIQUE

qui aura fait le sujet des leçons pendant la semaine. Voici les cours Ordinaires.

I. De 9. à 10. successivement, la Religion Chrétienne & sa Morale.

II. De 10. à 11. successivement, la Logique, la Métaphysique, y compris la Politique & l'Oeconomie; les Principes de l'Histoire Naturelle proprement dite, la Physique expérimentale.

III. De 11. à midi successivement, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, la Trigonométrie, l'Astronomie.

IV. De 3. à 4. l'après midi successivement, la Géographie Astronomique, Physique & Historique, la Chronologie, la connoissance de l'ancienne Mythologie, & les Elémens de l'Histoire sacrée & profane.

V. De 4. à 5. successivement, le Droit Naturel, le Droit des Gens, & les principes du Droit Romain.

On y exercera ceux qui le souhaiteront, dans les Langues Latine, Françoisse, Italienne, & Angloise, & dans l'Architecture civile & militaire.

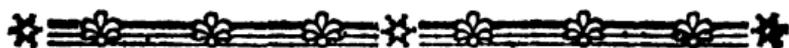
Le prix de la pension, y compris les leçons, sera pour chaque Pensionnaire de 14. Ecublans par mois, ou 42. Francs, argent de Suisse, ou 63. Livres de France, avec un Louis neuf d'entrée pour la Maitresse de la Pension, chargée du toin du ménage, & de celui de veiller sur la propreté des Pensionnaires.

Ceux qui ne seront pas encore en âge de profiter des leçons de la Pension, fréquenteront les leçons du Collège, sous l'inspection & l'attention de M le Professeur DE FELICE, & ceux-ci ne paieront pour la pension que 10. Ecus blancs, ou 30. Livres Suisses, ou 45. de France.

M. FEVRE Catéchiste instruira les Pensionnaires dans la Religion.

Ceux qui voudront profiter de cette Pension établie dans un séjour à tous égards si agréable, pourront s'adresser à M le Professeur DE FELICE, Directeur de la Nouvelle Pension à Yverdon en Suisse.

A en juger par les preuves distinguées que M. le Professeur DE FELICE a données de ses talens, on a lieu de s'attendre que cette Pension deviendra des plus florissantes.



ENIGME.

Je fais , quand je travaille , un pénible exercice ;
Je monte , je descens ; & voici mon supplice ;

Quand je suis descendu ,

Je me trouve pendu ;

Je fais cent fois le jour en si belle posture.

Au commencement je suis nud ;

Mais en revanche plus j'endure ,

Et mieux je me trouve vêtu.

Je travaille à faire la corde

A laquelle ensuite on me pend.

Si j'aide à ce travail , le secours que j'acorde ,

Me rend plus gros & plus pesant.

Le mot de la première Enigme du Mois de Juin est PELOTTE, & celui de la seconde LA PENSE'E.

T A B L E.

<i>ESSAI sur ces mots</i> , Il n'y a en Dieu, ni variation, ni aucune ombre de changement.	pag. 3
<i>Réponse à deux Questions proposées par une Société formée à Berne & qui se trouvent dans le Journal de Mai page 554.</i>	II
<i>Lettre adressée à l'Auteur de la Réponse insérée dans le Journal de Mai au sujet des Avis d'un Gentilhomme à ses Confrères.</i>	24
<i>Autre Lettre sur le même sujet.</i>	33
<i>Lettre d'une Dame de Qualité à son Fils sur les Louanges.</i>	50
<i>Fragmens Historiques XVII. Fragment.</i>	59
<i>Suite de l'Histoire de Mlle écrite par elle même à une Amie.</i>	77
<i>Extrait de Zelmire Tragédie par M. De Belloy.</i>	89
<i>Avis.</i>	108
<i>Enigme.</i>	III